

4

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

4.1. PIÈCE ÉCRITE

Cf. également pièce complémentaire intitulée
« Orientations pour la restauration
du patrimoine bâti »

Les OAP par secteur sont indis-
sociables de leur document gra-
phique : Plan général des OAP.



maîtrise d'oeuvre :

agence **paume**
28 rue du Calvaire 44000 NANTES
tél 02.40.20.15.47 - www.agencepaume.com



maîtrise d'ouvrage :

DRAC Nouvelle - Aquitaine
Direction Régionale des Affaires Culturelles
Nouvelle-Aquitaine - Site de Poitiers
Grand Rue BP 553 86020 POITIERS CEDEX
tél 05.57.95.02.00



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ORIENTATIONS GENERALES PAR THEMATIQUES 5

A. Qualité des espaces publics	7
Mobilités	9
Principes généraux de composition spatiale	10
Qualité des aménagements en lien avec le patrimoine bâti : nivellement, matériaux, mobilier urbain, mise en scène du patrimoine bâti, traitement cohérent des avenues De Gaulle et La Fayette	11
Terrasses commerciales	13
Eclairage urbain et éclairage des vitrines commerciales	14
B. Végétal & Biodiversité	17
Palettes thématiques pour les espaces publics	19
Traitement des aires de stationnement	27
Flore interstitielle et végétation en pied de façade	28
Végétalisation des cours et jardins privatifs	30
Traitement des toitures terrasses	33
C. Restauration du patrimoine bâti	<i>Cf. cahier tiré à part</i>

ORIENTATIONS PARTICULIERES PAR SECTEUR 35 (cf. document graphique en complément)

Liste et localisation des secteurs concernés par des OAP particulières	37
OAP-1. Promenade des remparts - glacis Sud	39
Rappel des caractéristiques du site et objectifs	40
Orientations particulières sur la Programmation	41
Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère	41
Orientations sur le Volet botanique	42
OAP-2. Promenade des remparts - Les cours	43
Rappel des caractéristiques du site et objectifs	44
Orientations particulières sur la Programmation	45
Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère	45
Orientations sur le Volet botanique	47

OAP-3. Promenade des remparts - glacis Nord	49
Rappel des caractéristiques du site et objectifs	50
Orientations particulières sur la Programmation	51
Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère	51
Orientations sur le Volet botanique	52
OAP-4. Arsenal - Porte du Soleil	53
Rappel des caractéristiques du site et objectifs	54
Orientations particulières sur la Programmation	55
Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère	56
Orientations sur le Volet botanique	59
OAP-5. Arsenal – Jardin des Retours	61
Rappel des caractéristiques du site et objectifs	62
Orientations particulières sur la Programmation	63
Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère	64
Orientations sur le Volet botanique	65
OAP-6. Arsenal - « Site de la Vieille forme »	69
Rappel des caractéristiques du site et objectifs	70
Orientations particulières sur la Programmation	71
Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère	71
Orientations sur le Volet botanique	72
OAP-7. Place Colbert	73
Rappel des caractéristiques du site et objectifs	74
Orientations particulières sur la Programmation	75
Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère	75
Orientations sur le Volet botanique	76
OAP-8. Anciennes casernes et hôpitaux - Porte Martrou	77
Rappel des caractéristiques du site et objectifs	78
Orientations particulières sur la Programmation	79
Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère	79
OAP-9. Anciennes casernes et hôpitaux - Hôpital Saint-Charles	81
Rappel des caractéristiques du site et objectifs	83
Orientations particulières sur la Programmation	84
Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère	84
Document graphique complémentaire au plan général des OAP (coupes)	87
OAP-10. Anciennes casernes et hôpitaux - Hôpital de la Marine	89
Rappel des caractéristiques du site et objectifs	90
Orientations particulières sur la Programmation	91
Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère	91
Orientations particulières sur le Fonctionnement urbain et les cheminements	93
Document graphique complémentaire au plan général des OAP (plan et coupes)	94

PREAMBULE

Champ d'application et portée des Orientations d'aménagement et de programmation

Les présentes Orientations d'Aménagement et de Programmation s'appliquent au périmètre d'application du PSMV dans le Site patrimonial remarquable de Rochefort ; elles « définissent les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces ».

L'objectif est de traduire concrètement les ambitions du PADD du PLU à travers des orientations qui concilient protection du patrimoine et évolution contemporaine de la ville.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation constituent un cadre pour la gestion et l'évolution à terme des espaces, sans pour autant arrêter un projet qu'il soit formel ou programmatique. La rédaction des Orientations est systématiquement précédée d'un rapide résumé de l'analyse et des objectifs pour une meilleure compréhension des dispositions. Le cahier 2 du Rapport de présentation détaille plus précisément les justifications de chaque Orientation, il convient de s'y reporter pour plus de précisions.

Qu'il s'agisse d'une opération d'ensemble ou d'une opération ponctuelle, tout projet intervenant dans un site concerné par des OAP doit être compatible avec la vision à long terme du PSMV portée par ces OAP.

Ces OAP sont de deux natures :

- **Les Orientations générales par thématiques**

Ces orientations s'appliquent à l'ensemble du périmètre d'application du PSMV.

- **Les Orientations particulières par secteurs**

Ces orientations s'appliquent aux espaces définis dans le Plan des Orientations d'aménagement et de programmation annexé au présent Cahier d'Orientations d'aménagement et de programmation.



O RIENTATIONS GENERALES

par thématique
Qualité des espaces publics / Végétal & biodiversité

Introduction à la thématique

Les orientations définissent un cahier des charges pour une écriture architecturale identitaire pour le centre-ville. Cette écriture est à décliner dans tous les aménagements futurs des espaces libres du périmètre d'application du PSMV, en s'inscrivant en cohérence et en continuité avec les interventions de qualité réalisées au cours des dernières décennies.

Chaque intervention sur l'espace public doit être précédée d'une réflexion globale et d'un projet d'aménagement d'ensemble afin d'éviter les approches partielles qui se traduisent par l'accumulation d'interventions ponctuelles sans cohérence entre elles ou fragmentaires.

La thématique est présentée en cinq volets ci-après détaillés :

- Les mobilités,
- Les principes généraux de composition spatiale, y compris celle des plantations,
- La qualité des aménagements en matière de nivellement, de matériaux, de mobilier urbain et de mise en scène du patrimoine,
- Le mobilier des terrasses commerciales,
- L'éclairage urbain.

Le type de végétal dans l'espace public est traitée dans l'Orientations générale suivante (C).

Mobilités

Toute intervention sur l'espace public doit être compatible avec les objectifs suivants :

> Apaisement des espaces publics au profit des mobilités douces :

- en respectant la hiérarchie des voies pour diriger le flux routier vers les voies qui en offrent la capacité,
- en mettant en œuvre des aménagements qualitatifs, limitant le vocabulaire routier,
- en évitant la fragmentation physique et visuelle de l'espace,
- en offrant de larges espaces piétons,
- en réduisant les largeurs de voies dans le tissu urbain sur le principe d'une « chaussée partagée »,
- en garantissant un confort d'usages pour les piétons et les vélos, notamment sur la ceinture des remparts.

> Maîtrise de l'impact visuel des stationnements :

- en réduisant la quantité autant que possible, et en évitant le stationnement des deux côtés dans les voies présentant un profil réduit,
- en assurant une qualité de traitement des sols, de la signalétique et du marquage des places,
- en complétant autant que possible les espaces de stationnement avec des plantations,
- en prêtant attention à la composition paysagère et aux vues patrimoniales pour le positionnement de tout stationnement.

> Développement des usages et des pratiques de l'espace public :

- en développant une (des) ambiance(s) favorable(s) à la promenade : plantations, revêtements de sols, signalétique patrimoniale, élément ludique (notamment avec l'eau),
- en garantissant une accessibilité maximale,
- en offrant un mobilier à destination des piétons (bancs notamment) et des vélos (appuis vélos), sous réserve du respect de leur intégration décrite ci-après.



Principes généraux de composition spatiale



L'objectif est de souligner la forme urbaine épurée caractéristique du centre historique de Rochefort en respectant une simplicité et une cohérence d'ensemble portant toute l'identité urbaine.

Les aménagements doivent s'inscrire dans un souci de mise en valeur du quadrillage urbain en développant le principe de « trame » en rapport avec les formes d'îlots. La ligne droite et la continuité de ces lignes d'une rue à l'autre (bordures, fil d'eau notamment) doivent être privilégiées.

Les éléments rapportés (panneaux, marquages, ronds-points) doivent être autant que possible limités en nombre. Leur positionnement ne doit pas perturber la lecture de l'espace urbain et de l'architecture et s'intégrer en cohérence dans la composition de l'espace et les vues sur le patrimoine bâti.



De même, la végétation doit être insérée sous forme de trame :

- soit par un ou des alignements d'arbres sur toute la longueur de rue, en réservant le double alignement aux avenues De Gaulle et Lafayette,
- soit par des arbres « balises » disposés de part et d'autre d'un angle de rue,
- soit pas des massifs arbustifs sur une certaine longueur (7 mètres minimum), les massifs actuels sont souvent trop courts et comportent une végétation qui manque de masses arbustives.
- par de grands arbres isolés dans le cas d'espaces plus vastes (« hors quadrillage »).



Qualité des aménagements en lien avec le patrimoine bâti

Tout aménagement doit s'inscrire dans une recherche de :

- sobriété qui permettra à l'architecture de s'exprimer, cette sobriété se trouve tant dans le traitement du nivellement, le choix des matériaux et du mobilier urbain (cf. ci-après) ;
- dialogue avec le patrimoine bâti par la mise en scène d'éléments ponctuels de patrimoine (cf. ci-après).

Nivellement

La question du nivellement est fondamentale pour la réussite du traitement d'un espace public. L'évolution du niveau des sols au cours des siècles, généralement en surhaussement (remblai), a parfois modifié la mise en situation du patrimoine architectural qui se retrouve diminué par son enfoncement dans le sol.

En amont de tout projet d'aménagement, le traitement du nivellement doit :

- faire l'objet de recherches (historiques et/ou sondages) pour bien comprendre l'évolution du nivellement ;
- être compatible avec l'histoire urbaine du lieu et avec les dispositions d'origine des bâtiments qui le bordent ;
- éviter la multiplication des niveaux et des pentes ;
- intégrer en amont du projet une réponse à l'évacuation des eaux pluviales pour atteindre aussi cet objectif.

Pour la mise en valeur des façades patrimoniales sur des espaces dégagés (places et placettes), la bonne solution consiste souvent à descendre le sol depuis les pieds de façades vers le centre des espaces publics, pour redonner aux façades toute leur présence.

La mise en accessibilité des bâtiments doit faire l'objet d'une réflexion à l'échelle de l'immeuble et de l'espace public dans le but de trouver la solution la plus respectueuse du patrimoine bâti :

- en priorité à l'intérieur : rampe pour accéder au rez-de-chaussée (élévateur en cas de niveau trop élevé), abaissement du niveau du sol de ce dernier (si celui-ci ne présente pas d'intérêt patrimonial) ;
- en extérieur si la solution intérieure n'est pas possible : d'abord à rechercher sur les façades non visibles de l'espace public (cour ou jardin) et sinon, par des dispositifs réversibles dont l'encombrement, la forme et l'aspect s'intègrent au mieux dans le paysage urbain, ou encore à travers une reprise globale du nivellement sur l'ensemble de la rue ou de la place (dans le cas de projet d'aménagement d'ensemble).

Matériaux

Le prolongement des espaces publics récemment aménagés doit être privilégié pour tendre vers une cohérence d'ensemble. Le réemploi des pavés historiques doit être autant que possible mis en œuvre.

Le choix du ou des matériau(x) doit être déterminé par la fréquentation et l'usage des différents espaces, tout en recherchant la meilleure mise en valeur du patrimoine bâti.

Dans un objectif de sobriété des aménagements, il convient de se donner les orientations suivantes :

- palette de surfaces et de matériaux de sols relativement resserrée,
- couleurs neutres en accord avec la pierre calcaire dominante des façades,
- limiter les effets de contraste pour mettre en valeur la lumière des façades calcaires.

La solution en enrobé peut être développée pour les espaces les plus circulés. En revanche, cette solution est moins adaptée en interface du patrimoine urbain (effet de contraste dévalorisant) et sur les espaces où le piéton doit trouver toute sa place. La chaleur dégagée par les enrobés noirs en été doit aussi être un critère à prendre en compte pour diminuer les effets de chaleur et rendre la ville agréable pour le piéton. A ce titre, le stabilisé de calcaire renforcé peut apparaître comme une solution intéressante.



Mobilier urbain

Le mobilier urbain doit être pensé dans sa globalité pour tendre vers une cohérence d'ensemble sur l'ensemble de la ville, tout en admettant des mobiliers spécifiques pour des lieux identitaires comme la promenade des remparts, l'Arsenal ou encore la place Colbert. Cela implique de réduire autant que possible la palette de modèles employés.

La quantité d'éléments et le positionnement du mobilier doivent être conçus en tenant compte de la configuration de l'espace et du dégagement des vues sur le patrimoine bâti. Ceci concerne en particulier le mobilier présentant un encombrement susceptible de masquer des éléments tels que panneaux d'information, containers de déchets, appuis-vélos, signalétique patrimoine.

L'objectif doit être le dégagement maximal de l'espace urbain et des principales vues sur le patrimoine.

Le mobilier urbain de la fin du XIX^e siècle fait aujourd'hui partie du patrimoine du centre-ville : candélabres, boulets de canons employés en délimitation d'espace, bornes de fonte mais aussi grilles de squares. Autant que possible, le maintien en place de ces éléments doit constituer une priorité dans la réflexion sur l'aménagement.

Pour atteindre cette cohérence, une couleur harmonisée de tout le mobilier urbain apparaît déterminante (notamment parce que les candélabres « historiques » côtoient des éléments contemporains). Cette couleur doit être définie selon une gamme de nuances resserrée pour toute la ville, tendant vers une teinte relativement foncée pour une meilleure insertion dans le paysage urbain. Pour cela, une règle simple peut être donnée : le mobilier urbain doit toujours être plus foncé que les serrureries des façades.



Mise en scène du patrimoine par le sol

Les aménagements sont enfin l'occasion de mettre en scène des éléments ponctuels de patrimoine qui caractérisent la ville. Un traitement spécifique des sols peut ainsi être mis en œuvre, comme cela est déjà en place à beaucoup d'endroits de la ville :

- un traitement de pavés disposés en demi-cercle aux abords des fontaines,
- le prolongement des pavés sur le trottoir en présence d'une entrée vers une cour intérieure pavée,
- le traitement plus élaboré de parvis aux abords des monuments et équipements publics,
- le traitement plus élaboré des places.



Traitement cohérent des avenues La Fayette et De Gaulle

Les deux avenues emblématiques de la forme urbaine de la ville neuve créée au XVII^e siècle méritent un traitement particulier. Les avenues De Gaulle et La Fayette doivent être traitées toutes les deux en cohérence, sachant que l'avenue De Gaulle peut recevoir un traitement plus noble qui se justifie par la perspective sur la Porte du Soleil.

L'avenue La Fayette nécessite un aménagement qualitatif visant à développer et requalifier les espaces piétons et terrasses commerciales en réduisant les largeurs de chaussées et une ordonnance végétale qui peut se traduire soit par deux alignements d'arbres le long des façades à la manière de l'avenue De Gaulle, soit par un alignement d'arbres central développant des espèces à large houppier créant un effet « parasol » sur la voie, et permettant notamment de limiter la réverbération du soleil sur la chaussée.

Terrasses commerciales

L'installation de terrasses commerciales sur l'espace public ne doit pas occulter les perspectives urbaines et garantir la plus grande transparence des vues sur l'architecture et sur l'espace public. Ces installations ne doivent en outre pas dénaturer le patrimoine architectural protégé.

Terrasses fermées

Les terrasses fermées sont interdites, sauf si elles sont prévues dans le cadre d'un projet d'ensemble sur l'espace public. Dans ce cas, la partie supérieure et les parois constituant la terrasse fermée doivent être constituées de panneaux vitrés, clairs, incolores et transparents. Les menuiseries métalliques constituant la structure de l'installation doivent être de sections les plus fines possibles afin de garantir la transparence. Ces panneaux peuvent être surmontés d'un bandeau (25 cm à titre indicatif) et peuvent comporter une partie pleine en partie basse (50 cm environ).

Terrasses ouvertes

Les terrasses ouvertes sont autorisées sous réserve du respect du Règlement d'occupation de la voirie. Leur conception doit garantir une qualité architecturale en dialogue avec les bâtiments qu'elles côtoient. Les éventuelles protections latérales doivent être sous forme de panneaux vitrés clairs, incolores et transparents. Elles doivent être disposées perpendiculairement à la façade, sans dépasser la largeur de l'occupation autorisée, et d'une hauteur limitée à 2 mètres.



La mise en place de platelages pour le sol des terrasses est à limiter aux rues comportant un trottoir, elle est interdite sur les places et les larges espaces publics. Les matériaux employés doivent garantir la plus grande sobriété sans effet de contraste avec la surface de sol environnante.

Mobilier des terrasses commerciales

Le mobilier des terrasses commerciales doit rester mobile, rétractable et non fixé au sol. Les dimensions et la disposition de ce mobilier dans l'espace public doivent garantir la transparence visuelle des terrasses commerciales, ne pas entraver la fluidité de l'espace public et la lisibilité de l'espace libre et de l'architecture des façades.

Le mobilier des terrasses commerciales doit être sobre et autant que possible harmonisé d'une terrasse à l'autre, en particulier sur les larges esplanades (Arsenal, promenade des remparts) et les places.

A terme, il conviendrait de développer une charte spécifique pour en définir la gamme chromatique, les formes et les matériaux, pour l'ensemble du tissu urbain et éventuellement les espaces particuliers comme l'Arsenal ou la promenade des remparts.

Eclairage urbain et éclairage des vitrines commerciales

Eclairage urbain

Le choix de l'éclairage urbain aura une incidence forte sur les parcours piétons, l'objectif est de révéler la ville.



La mise en lumière des façades et des monuments permettant de créer une mise en scène nocturne ou festive doit faire l'objet d'une réflexion à la fois scénographique (pour la recherche de cohérence) et architecturale (pour souligner les éléments structurants, les modénatures ou décors).

Il est nécessaire de définir l'ambiance nocturne souhaitée et le patrimoine à révéler, en se donnant comme grands objectifs de révéler le quadrillage urbain de la ville, de signaler ses monuments singuliers, de suggérer la mémoire de l'Arsenal et d'encourager déambulations et promenades au sein de son patrimoine.

Les grands principes à mettre en œuvre sont :

- **DEFINIR UNE COULEUR GENERALE DE L'ECLAIRAGE DE L'ESPACE PUBLIC**
 - en trouvant le niveau lumineux le plus adapté pour conserver à la nuit une partie de son mystère (il ne s'agit pas de rechercher à éclairer la ville comme en plein jour),
 - en privilégiant une tonalité proche de la lumière du jour pour éviter la déformation par des intensités trop chaudes ou trop froides d'éclairage de l'architecture et des silhouettes humaines,
 - en répartissant les points lumineux de manière à éviter l'alternance de « zones noires » et d'espaces très éclairés, mais plutôt en recherchant une certaine harmonie (ce qui n'empêche pas les variations),
 - en évitant les effets de couleur sauf à les travailler de manière cohérente et subtile.

○ **METTRE EN SCENE L'ARSENAL, LES QUAIS ET LES RIVES DE CHARENTE**

Cette mise en scène doit être cohérente sur l'ensemble du linéaire de rive et jusqu'au bassin à flot du quai aux Vivres. Elle doit mettre en valeur subtilement les roselières (sans éloigner la faune nocturne) ou les nez-de-quals pour les séquences minérales et mettre en valeur les façades donnant sur le fleuve ou le bassin à flots.

○ **METTRE EN VALEUR L'ESPACE EMBLEMATIQUE DE LA PROMENADE DES REMPARTS**

La promenade des remparts mérite une véritable scénographie lumineuse qui révèle, avec subtilité et en dialogue avec la végétation, la présence d'édifices particulièrement emblématiques comme la Vieille Paroisse, l'Hôpital de la Marine, le premier établissement thermal, et les vestiges de la fortification urbaine.

○ **IDENTIFIER DES POINTS DE CURIOSITES PATRIMONIALES**

Il s'agit d'un travail déjà engagé sur certains édifices, mais celui-ci pourrait être, en lien avec le Service Patrimoine, l'occasion de faire découvrir des détails plus ponctuels et atypiques, qui révèlent toute la variété et la richesse du patrimoine rochefortais. Ce peut être des éléments d'architecture (fontaines, statues, monuments) mais aussi des sculptures, des fenêtres, des détails pittoresques, des plaques signalétiques de patrimoine, etc.

Le matériel d'éclairage nocturne doit respecter deux grands critères : réversibilité de l'installation et discrétion de nuit comme de jour. A ce titre, le matériel, le positionnement et les dimensions des éléments peuvent être imposés. Les dispositifs d'éclairage indirect sont à privilégier, à l'exception de l'éclairage frisant, qui met en relief tous les défauts des parements de pierre.

Eclairage des vitrines commerciales

Pour mémoire, toutes les illuminations de bâtiments non résidentiels et l'éclairage des vitrines de magasins sont encadrés par le Règlement Local de Publicité approuvé au 1^{er} janvier 2019.

L'éclairage des vitrines commerciales ne doit pas outrepasser son rôle d'animation de l'espace public ; ainsi, il ne pas constituer un éclairage en soi de la rue, ni perturber la mise en valeur nocturne du paysage urbain.

Les matériels d'éclairages doivent ainsi être dirigés vers l'intérieur du local commercial (pas de source lumineuse face à la vitrine) et présenter une (ou des) intensité(s) lumineuse(s) sensiblement plus faible(s) que celle de l'éclairage public.

Les couleurs sont admises si l'intensité lumineuse permet d'assurer leur insertion harmonieuse dans le paysage nocturne. Les écrans numériques et éléments lumineux clignotants ne sont pas admis en vitrine.

B. VEGETAL & BIODIVERSITE



Chapitre rédigé en collaboration avec Claude Figureau, expert en biodiversité

Palettes thématiques pour les espaces publics

Nous l'avons vu dans la thématique précédente, l'identité du centre-ville de Rochefort tient beaucoup à ses caractéristiques urbaines singulières, le quadrillage urbain. Dans ce quadrillage autrefois militaire et donc majoritairement minéral, il est admis aujourd'hui que la végétation doit pouvoir y prendre toute sa place.

Cette démarche de végétalisation doit toutefois faire l'objet de nombreuses attentions, principalement dans le choix de végétaux, pour contribuer à développer une nouvelle image de Rochefort, et non la banaliser.

La présente OAP définit les conditions à respecter lors d'une plantation d'arbre(s) sur l'espace public :

- adapter l'espèce à planter à l'environnement qui lui est dédié,
- définir préalablement la taille adulte des sujets à planter / définir le gabarit de circulation devant être disponible,
- définir les conditions environnementales : exposition, venturies, sécheresse de l'air, température maximale etc.,
- adapter le sol à l'espèce (d'une manière générale aujourd'hui, les arbres sont plantés dans un mélange terre-pierre amélioré en humus),
- mettre en place un mélange terre-pierre adapté à l'espèce, favorisant durablement les échanges hydriques et gazeux nécessaires à l'activité du système racinaire quand l'espace est circulé.



REPARTITION SPATIALE DES PALETTES VEGETALES THEMATIQUES POUR LES ESPACES PUBLICS

- Palette horticole traditionnelle**
à base de : sorbiers, koelreutères,
charmes-houblon, arbres à miel
- Palette exotique, inspirée
des grandes expéditions**
à base de : palmiers, albizia, pistachiers,
cambriers, aubépines, frênes, mûriers,
catalpas, Lilas de Perse, acacias, cytises
- Plantes d'inspiration**
« ville thermale »
à base de : Musa, Canna, Ricin,
Gunnera, hédichium, Fatsia
- Palette des marais**
à base de : saules, aulnes, ormes,
tamaris, prunus

NOTA BENE

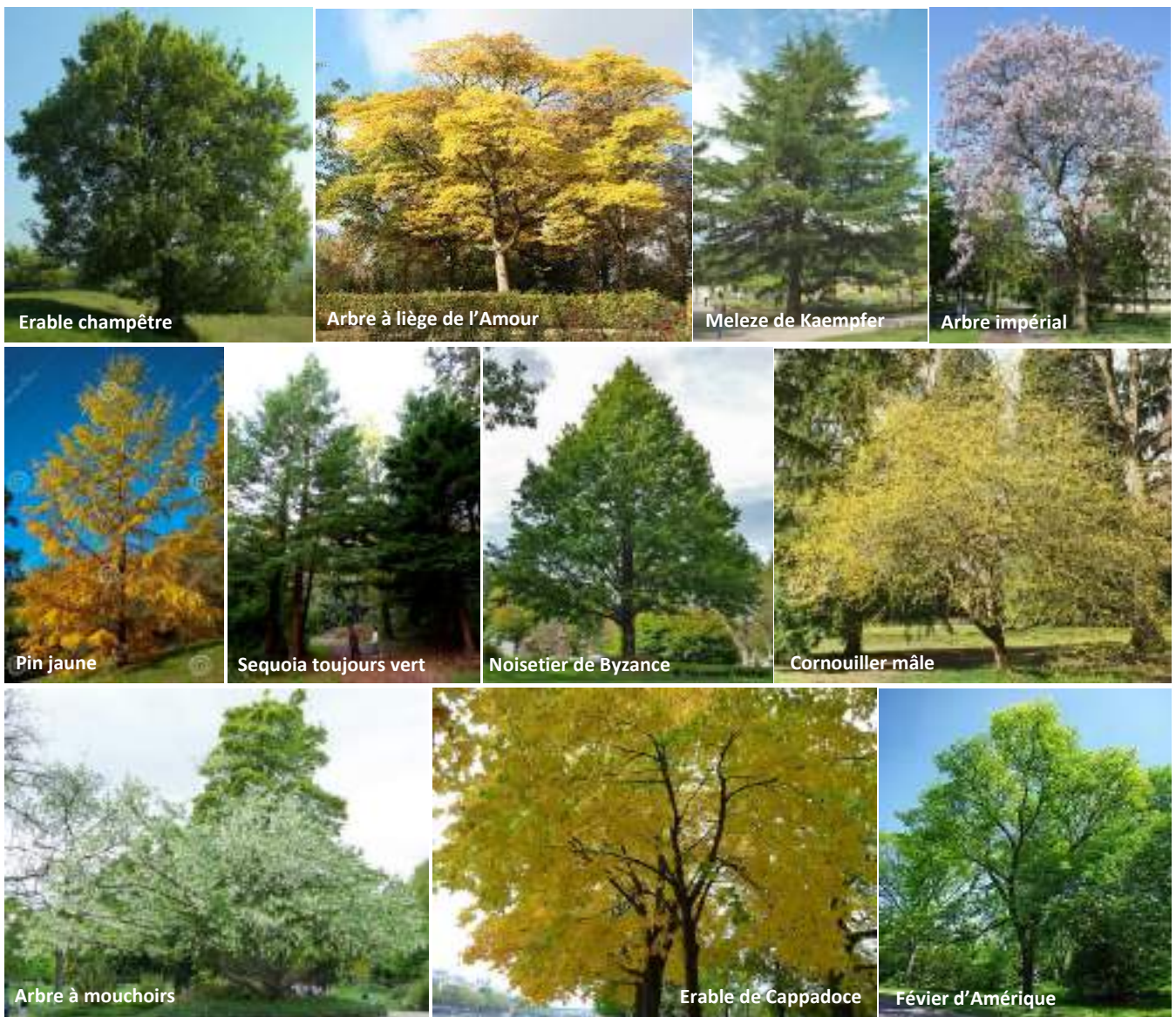
Les chapitres qui suivent proposent, par palette, des listes d'essences à titre indicatif pour constituer une famille de végétation associée à une ambiance paysagère particulière. Il appartiendra aux services concernés de poursuivre la recherche d'essences allant dans le sens de chacune des palettes, afin de marquer les ambiances paysagères spécifiques de Rochefort. Le catalogue des pépiniéristes locaux, mais encore mieux les catalogues des pépiniéristes français du Sud de la France de l'Italie de l'Espagne et du Portugal (en particulier pour la palette exotique) regorgent d'espèces méconnues sur notre territoire mais dont une grande partie seraient rustiques à Rochefort.

Palette horticole traditionnelle

La palette horticole traditionnelle est composée en grande partie de plantes que l'on trouve communément dans les catalogues des pépiniéristes locaux ou nationaux.

**LISTE D'ESSENCES supportant le calcaire,
A TITRE INDICATIF :**

Érable champêtre (*Acer campestre*) - **Érable de Cappadoce** (*Acer cappadocicum*) - **Érable de Montpellier** (*Acer monspessulanum*) - **Amélanchier à feuilles ovales** (*Amelanchier ovalis*) - **Charme commun** (*Carpinus betulus*) - **Catalpa** (*Catalpa bignonioides*) - **Gainier du Canada** (*Cercis canadensis*) - **Cornouiller mâle** (*Cornus mas*) - **Noisetier de Byzance** (*Corylus colurna*) - **Aubépine ergot-de-coq** (*Crataegus crus-galli*) - **Aubépine blanche** (*Crataegus laevigata*) y compris cultivars - **Arbre à mouchoirs** (*Davidia involucrata*) - **Chalef à feuilles étroites** (*Elaeagnus angustifolia*) - **Frêne à manne** (*Fraxinus ornus*) - **Févier d'Amérique** (*Gleditsia triacanthos*) y compris cultivars - **Chicot du Canada** (*Gymnocadus dioïcus*) - **Cytise** (*Laburnum anagyroides*) - **Arbre impérial** (*Paulownia tomentosa*) - **Arbre à liège de l'Amour** (*Phellodendron amurense*) - **Chêne chevelu** (*Quercus cerris*) - **Chêne de Hongrie** (*Quercus frainetto*) - **Chêne d'Arménie** (*Quercus pontica*) - **Sapin de Nordmann** (*Abies nordmanniana*) - **Sapin d'andalousie** (*Abies pinsapo*) - **Mélèze de Kaempfer** (*Larix kaempferi*) - **Pin argenté** (*Pinus monticola*) - **Pin jaune** (*Pinus ponderosa*) - **Sequoia toujours vert** (*Sequoia sempervirens*)



Palette exotique, inspirée des grandes expéditions

Dans ce tissu urbain quadrillé d'îlots aux formes régulières, la végétation doit être insérée sous forme de trame conformément aux principaux de composition spatiale de l'espace public développés dans l'OAP précédente.

Ainsi, la végétalisation dans ce secteur (hors Arsenal) doit se faire :

- soit par un ou des alignements d'arbres sur toute la longueur de rue,
- soit par des arbres « balises » disposés de part et d'autre d'un angle de rue,
- soit par des massifs arbustifs sur une certaine longueur (7 mètres minimum),
- soit par des arbres isolés sur des espaces plus larges.

Pour orienter le choix des espèces exotiques, il conviendra de se tourner vers les pépiniéristes du Sud de la France du Nord de l'Italie et de l'Espagne, qui ont une palette végétale plus exotique et moins répandue en France. Il faudra évidemment prendre la précaution la résistance au gel, en sachant, qu'à Rochefort, on peut adapter sans difficulté un bon nombre d'espèces cultivées habituellement en zone méditerranéenne. Toutes les espèces adaptées aux zones de rusticité USDA 8C, 9A et 9B font partie de l'aire de l'olivier et sont donc pour la plupart rustiques à Rochefort. Il conviendra aussi de vérifier leurs capacités à supporter le calcaire.

LISTE D'ESSENCES DE PALMIERS A TITRE INDICATIF pour les alignements ou les arbres « balises » :
adaptés aux sols calcaires et au climat local

Palmier du Mexique (*Washingtonia robusta*) - **Cocotier du Chili** (*Jubaea chilensis*) 10-12 mètres, envergure 5m, croissance lente, planter des arbres assez grands - **Palmier abricot** (*Butia capitata*) - **Palmier de Floride** (*Sabal palmetto*) 5-20 mètres / Rusticité -10°C, à planter déjà avec un stipe formé (tronc) car plus jeune il se déplace de près de 1 m avant de former un tronc - **Palmier de Chusan miniature** (*Trachycarpus wagnerianus*) 5-10 mètres, envergure 3m / Rusticité -15°C - **Palmier bleu du Mexique** (*Brahea armata*) 5-15 mètres, envergure 3m, en fleurs 6m / Rusticité -12°C à planter adulte avec un tronc, pousse lente - **Palmier à jupon** (*Washingtonia filifera*) 15-20 mètres, envergure 3m, planter des arbres déjà grands - **Cordylone australe** (*Cordylone australis*) 6-10 mètres, envergure 2m / Rusticité -8/10°C, à planter adulte - **Yucca à bec** (*Yucca rostrata*) 4-5 mètres, envergure 2m / Rusticité -10/15°C, à planter adulte



Cette palette s'inspire de ce qui a été entrepris par le passé, ainsi que des recommandations du plan vert du paysagiste Levavasseur. Cette palette a pour but de replacer Rochefort au centre de son histoire maritime et des grandes missions d'exploration.

LISTE D'ESSENCES A TITRE INDICATIF pour les alignements :
 adaptés aux sols calcaires avec une bonne rusticité

Pistachier de chine (*Pistacia chinensis*) - **Pistachier commun** (*Pistacia vera*) - **Pistachier térébinthe** (*Pistacia terebinthus*) - **Camphrier** (*Cinnamomum camphora*) - **Azerollier** (*Crataegus azarolus*) - **Mûrier blanc** (*Morus alba 'frutless'*) - **Catalpa pourpre** (*Catalpa bignonioides 'erubescens'*) - **Mimosa des 4 saisons** (*Acacia retinodes*) - **Genêt de l'Etna** (*Genista aetnensis*) - **Frêne à manne Mecsek** (*Fraxinus ornus 'Mecsek'*) - **Acajou de Chine** (*Cedrela sinensis 'flamingo'*) - **Albizie à crête** (*Albizia lophantha*) - **Néflier de Taïwan** (*Eriobotrya deflexa*) - **Micocoulier** (*Celtis australis*)



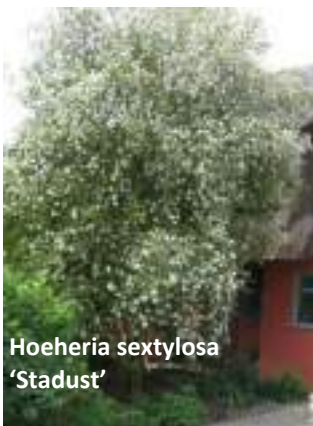
Albizie à crête -8°C



Pistachier de Chine -20°C



Mimosa 4 saisons



Hoeheria sixtylosa 'Stadust'



Néflier de Taiwan



Mûrier blanc



Frêne à manne Mecsek



Azérollier - 20°C



Camphrier -15/20°C



Acajou de Chine

LISTE D'ESSENCES A TITRE INDICATIF :

Arbres à isoler, production de fruits pour certains...

Catalpa pourpre (*Catalpa erubescens 'purpurea'*) - **Arbre à caramel** (*Cercidiphyllum japonicum*) - **Arbre à neige** (*Chionanthus retusus*) - **Néflier du Japon** (*Eryopotrya japonica 'Coppertone'*) - **Arbre aux clochettes d'argent** (*Styrax japonica*) - **Pin du Parana** (*Araucaria angustifolia*) - **Filaire à large feuilles** (*Phillirea latifolia*) tige - **Arbre à sept fleurs** (*Heptacodium miconiodes*) - **Cytise** (*Laburnum anagyroides 'Vossii'*) - **Lilas de Perse** (*Melia azedarach*) - **Grenadier** (*Punica granatum*)-tige - **Pistachier térébinthe** (*Pistacia terebinthus*)



Catalpa pourpre



Arbre à caramel



Arbre à neige



Néflier du Japon



Arbre aux
clochettes
d'argent



Pistachier térébinthe



Arbre à sept fleurs



Cytise



Lilas de Perse

LISTE D'ESSENCES DE PALMIERS A TITRE INDICATIF pour les massifs arbustifs :

Forsythia blanc de Corée (*Abeliophyllum distichum*) d 2m x h 2 m, supporte le calcaire - **Abutilon du Rio Grande** (*Abutilon*) d 1 x h 1m - **Goyavier du Brésil** (*Acca sellowiana*) d 2 x h 4m, fruits comestibles très parfumés - **Verveine cotonnelle** (*Aloysia triphylla*) d 1 x h 1,5 m - **Oiseau de Paradis** (*Caesalpinia giliesii*) d 1,5 x h 2m - **Câprier** (*Capparis spinosa*) d 0,80 x h 2m - **Prunier du Natal** (*Carissa grandiflora 'Tuttlei'*) d 0,80 x h 2m - **Jasmin de nuit** (*Cestrum nocturnum*) d 1 x h 2 m - **Ciste pourpre** (*Cistus X purpureus*) d 1m x h 1,2m - **Ciste pulvérulent** (*Cistus pulverulentus*) d 1m x h 1,2m - **Ciste blanchâtre** (*Cistus albidus*) d 1m x h 1,2m - **Coronille bleutée** (*Coronilla valentina*) d 1m x h 1,5m - **Dodonée visqueuse** (*Dodonea viscosa 'purpurea'*) d 1m x h 1,5m - **Erémphila glabre** (*Eremophila glabra*) d 1,5 x h 1,5m - **Gardénie majestueuse** (*Gardenia augusta*) d 1,5 x h 1,5m, mi ombre - **Gréviléa 'soleil d'or'** (*Gréviléa*) d 1,5 x h 1,5m - **Itea de Virginie** (*Itea virginiana*) d 1m x h 1m, attention au calcaire - **Myrte de Nouvelle Zélande** (*Leptospermum scoparium*) d 1,5 x h 3m - **Sauge du désert** (*Leucophyllum frutescens*) d 1,20 x h 2,5m - **Luzerne en arbre** (*Medicago arborea*) d 1 x h 1,5m - **Buis africain** (*Myrsine africana*) d 0,6 x h 1m - **Myrte** (*Myrtus communis*) d 1,5 x h 2m - **Laurier rose** (*Nerium oleander*) d 2 x h 3m - **Aster en arbre** (*Olearia hasstii*) d 2 x h 2,5m - **Grenadier** (*Punica granatum*) d 2 x h 4m - **Séneçon en arbre** (*Brachyglottis greyi*) d 2 x h 2m - (*Solanum rantonetii*) d 1,5 x h 2m - **Arbre à gentiane** (*Solanum rantonetii*) d 1,5 x h 2m



Palette d'inspiration « ville thermale »

Le développement du thermalisme en France au début du XX^e siècle a généré un tourisme qui s'est appuyé sur le thème de l'eau et des fleurs tropicales à végétation à grandes feuilles, comme les *Musa*, *Canna*, *Ricin*, *Gunnera*, *hédichium*, *Fatsia* ou à feuillage très coloré comme les *Acalypha*, *Coleus*, *Amaranthe*, *Salvia* etc... (espèces estivales). Une espèce de ce type a déjà été introduite à Rochefort : l'*Amicia zygomeris*.

On peut ainsi proposer, à Rochefort, une gamme végétale rustique de ce type, dont voici une liste d'essences choisies...

LISTE D'ESSENCES A TITRE INDICATIF :

Quelques espèces rustiques à grand feuillage :

Canna panaché variété (*Generalis striata*) - **Gingembre sauvage** (*Hedychium coronarium*) *très parfumé* - **Gingembre ornemental** (*Hedychium gardnerianum*) - et plusieurs espèces de bananiers rustiques...



Bien d'autres plantes seront à rechercher pour présenter une palette végétale dense à l'image des végétations tropicales qu'elles sont censées illustrer.

Palette des marais

À l'Ouest, le marais proche tutoie le boulevard de la Résistance par une langue formant un corridor biologique.

Pour faire la liaison avec ce petit corridor écologique, il convient de prévoir des plantations en relation avec le milieu marécageux. Le choix des espèces se portera surtout sur des espèces locales ou proche des espèces locales quand celles-ci ne sont pas disponibles ou quand le milieu de plantation ne leur convient pas.

LISTE D'ESSENCES A TITRE INDICATIF :

Saule blanc (*Salix alba*) - **Saule marsault** (*Salix caprea*) - **Saule fragile** (*Salix fragilis*) - **Saule roux** (*Salix atrocinerea*) - **Orme lisse** (*Ulmus laevis*) - **Aulne** (*Alnus cordata*) – **Tamaris de France** (*Tamarix gallica*) - **Bois puant** (*Prunus padus*)



Traitement des aires de stationnement

Qu'elles soient publiques ou privées, les aires de stationnement sont des surfaces souvent importantes qu'il convient de traiter tant par les plantations qu'au sol.

Les surfaces terre/pierre sont une bonne solution pour éviter l'imperméabilisation des sols (cf. photo ci-contre). Ils sont simples à réaliser et la technique est aujourd'hui bien connue. Ils offrent peu d'entretien et sont rustiques, peuvent malgré tout favoriser un peu de biodiversité végétale ordinaire.

Ils doivent généralement être réalisés avec 60% de grave 20/40 à mélanger intimement avec 40 % de terre végétale et à disposer sur 20 cm d'épaisseur.

En général, ce type de parking est engazonné avec des espèces de pelouse. Malheureusement, ces espèces ne résistent pas très longtemps et finissent par faire place à quelques végétaux locaux. Pour réussir ce type de végétalisation, il faudra privilégier des végétaux qui ont une plus grande résistance au piétinement, semblable à celle que l'on trouve sur les chemins de terre à la campagne. Une association végétale est connue : le *Polygonum arenastri* - *Coronopodium squamati*. En s'inspirant de cette association on peut réaliser des parkings à végétation stable.



L'objectif est de maintenir une perméabilité du sol, tout en maintenant une place possible à une végétation.

LISTE D'ESSENCES A TITRE D'EXEMPLE :

Fétuque rouge traçante (*Festuca rubra* subsp. *rubra*) - Ray-grass (*Lolium perenne*) - Plantain corne de cerf (*Plantago coronopus*) - Plantain majeur (*Plantago major*) ou le chiendent pied de poule (*Cynodon dactylon*) - Trèfle rampant (*Trifolium repens*)



Fétuque rouge traçante



Chiendent pied de poule



Fétuque élevée



Ray-grass



Trèfle rampant



Plantain corne de cerf

Flore interstitielle et végétation en pied de façade

Préserver et étudier la flore interstitielle

Rochefort a la chance d'avoir eu en 1836 un inventaire de sa flore urbaine dressée par Jean-Primevère Lesson. Celui-ci nous permet d'évaluer précisément l'évolution de la flore urbaine que l'on retrouve aujourd'hui dans les rues et les cours pavées, au pied des murs et dans les fissures des trottoirs et autres chaussées et quais, mais aussi dans les jardins et espaces verts parfois comme adventices.

Citons pour les plus courantes encore visibles aujourd'hui : le **séneçon vulgaire** (*Senecio vulgaris*), le **Passerage** (*Lepidium ruderale*), la **Sabline à feuilles de Serpollet** (*Arenaria serpyllifolia*), le **mouron des oiseaux** (*Stellaria media*), l'**Arabette de Thalius** (*Arabis thaliana*), la **Sagine** (*Sagina procumbens*) et la **Cardamine hirsute** (*Cardamine hirsuta*).

Pour ce qui est des interstices et des fissures des murs il cite : le **Bouillon blanc** (*Verbascum thapsus*), la **Gueule de loup** (*Antirrhinum majus*), la **Vergerette âcre des murs** (*Erigeron acer*), la **Thrincie hirsute** (*Thrinicia hirta*), à noter la rare **Valériane chausse trappe** (*Valeriana calcitrapa*) signalée sur les murailles. Certains sont à rechercher et d'autres existent toujours entre les pavés, au pied des murs ou dans les cours et petits jardins.

- Il serait ainsi intéressant de lancer un inventaire de la flore du pavé Rochefortais et de sensibiliser à la gestion raisonnée des espaces minéraux peuplés de cette flore pour la préserver.

Attention, entre les pavés de la Corderie Royale, pousse une plante envahissante qu'il convient d'éliminer : le **Sporobole des Indes**.



Végétaliser les interstices des sols et les pieds de murs

Depuis le Grenelle de l'environnement qui a programmé l'arrêt obligatoire des désherbants au sein des espaces bâtis, se pose un problème d'entretien principalement des trottoirs des interstices du pied des murs obligeant à des désherbages mécaniques et souvent manuels. Plusieurs alternatives peuvent être développées :

La première consiste à accepter le développement d'une végétation locale au pied des murs.

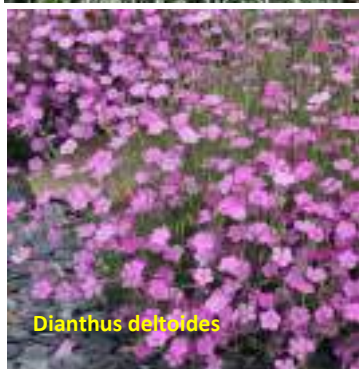
Seulement pour beaucoup de personnes, ces herbes sont de mauvaises herbes, et il est très difficile de faire admettre que ces mauvaises herbes ne le sont que lorsqu'elles concurrencent les cultures....

La deuxième solution, consiste à concurrencer l'arrivée de ces plantes dans ces petites fissures avec des plantes de notre flore française à caractère nettement décoratif parce que très florifères, qui peuvent très facilement occuper l'espace et ne laisser pratiquement aucune possibilité à des graines de « mauvaises herbes » de s'y installer. Ces végétaux dits « chasmophytes » se développent à l'état sauvage dans les fissures des rochers, et par conséquent, ils se retrouvent au pied des murs des conditions analogues. Ils offrent une bonne résistance à la sécheresse, sont très faciles à implanter dans les joints après avoir enlevé un peu de terre avec un outil très étroit et recouvert après le semis avec un peu de sable. On peut ainsi obtenir un fleurissement de petite dimension tout à fait intéressant qui règle à la fois le problème du désherbage et celui de l'embellissement.



Exemple d'une réalisation à Saint-Sylvain d'Anjou (49) – par LANDSCAPE, Sophie Richard & Claude Figureau.

LISTE D'ESSENCES A TITRE D'EXEMPLE :



Végétalisation des cours et jardins privés

La ville ancienne est dense et n'apparaît pas favorable à la biodiversité. Cependant on relève, dans les cœurs d'îlots, des cours intérieures ou des jardins au sein des îlots qui pourraient jouer un rôle pour amener un peu de biodiversité ordinaire et améliorer l'environnement dans la ville dense. La plantation d'arbres dans ces cours et la végétalisation des murs et de tous les interstices amélioreront nettement l'environnement surtout en été (atténuation des îlots de chaleur).



L'objectif est de connecter autant que possible les jardins entre eux pour contribuer au maillage vert, support de biodiversité urbaine, à la manière de « pas japonais ».

Les orientations pour végétaliser ces espaces sont les suivantes :

- Réduire la hauteur de murs à 2 mètres, si cela est possible, pour favoriser le vol et la migration des insectes pollinisateurs et des auxiliaires assurant une lutte biologique
- Ouvrir des fenêtres hautes et basses voire au ras du sol, toujours dans le but de favoriser les migrations
- Démorceler par l'ouverture des murs entre les jardins quand c'est possible, pour créer des espaces partagés d'agrément et de production légumière
- Habiller les murs aveugles par des arbres colonnaires (plantés de manière resserrée), des plantes grimpantes ou palissées (cf. liste d'essences à suivre)
- Conserver les pavages et dallages existants en y laissant la végétation interstitielle se développer ou désimperméabiliser les sols le cas échéant.
- Créer quelques abris composés de cailloux et de bois pour enrichir la biodiversité de ces espaces. C'est aussi dans ces espaces qu'il devient possible de constituer pour la faune des lieux de nichage et de nourrissage, en choisissant des essences adaptées (végétaux à feuilles persistantes en particulier) et en adaptant l'entretien en fonction de cet objectif (conserver au maximum, sans compromettre la sécurité, les arbres creux).

LISTE D'ESSENCES A TITRE INDICATIF :

Plantes grimpantes qui se fixent par des crampons ou des racines aux murs :

Hortensia grimpant (*Hydrangea petiolaris*) - **Hortensia grimpant du Japon** (*Schyzophragma Hydrangeoides 'Roseum'*) - **Lierre à feuilles sagittées** (*Hedera helix 'sagittata'*) - **Bignone** (*Campsis radicans*) - **Bignone jaune** (*Campsis radicans 'flava'*) - **Vigne vierge à trois pointes** (*Parthenocissus tricuspidata*)



Hortensia grimpant



Hortensia grimpant du Japon



Hortensia grimpant du Japon Rose



Lierre à feuilles sagittées



Bignone



Bignone jaune



Vigne vierge à trois pointes

LISTE D'ESSENCES A TITRE INDICATIF :

Arbres à port colonnaire supportant les sols calcaires

Erable plane colonnaire (*Acer platanoides 'columnare'*) - **Charme pyramidal** (*Carpinus betulus 'columnaris'*) - **Peuplier tremble fastigié** (*Populus tremula 'Erecta'*) - **Hêtre pyramidal** (*Fagus sylvatica 'Dawick'*) - **Ginkgo fastigié** (*Ginkgo biloba fastigiata*)



Erable plane colonnaire



Charme pyramidal



Ginkgo fastigié



Peuplier tremble fastigié

LISTE D'ESSENCES A TITRE INDICATIF : Plantes grimpantes qui se fixent par des vrilles sur fils ou treillis :

Vigne vierge à court pédoncule (*Ampelopsis brevipedunculata*) - **Clématite des Alpes** (*Clematis alpina*) - **Clématite du Père Armand** (*Clematis armandii* 'Appel blossom') - **Clématite à fleurs jaunes** (*Clematis tangutica*) - **Aristolochie à grandes feuilles** (*Aristolochia macrophylla*) - **Passiflore bleue** (*Passiflora caerulea*) - **Actinidier panaché** (*Actinidia kolomikta*) - **Aquébie à 5 feuilles** (*Aquebia quinata*) - **Bourreau des arbres** (*Celastrus orbiculatus*) - **Chèvrefeuille de l'Himalaya** (*Lonicera acuminata*), **Ménispermum de Daurie** (*Menispermum dauricum*) - **Renouée grimpante** (*Polygonum aubertii*) - **Glycine** (*Wisteria sinensis*)



Traitement des toitures terrasses

Dans les cours intérieures, les constructions secondaires sont très souvent couvertes en terrasse et contribuent ainsi par leur réflexion et rayonnement au réchauffement urbain. Même si cela ne constituerait pas de véritables milieux naturels, la végétalisation de ces toits terrasses offrirait des possibilités pour la petite faune entomologique et pour les oiseaux qui y trouvent des graines et de petits insectes.

La végétalisation des toits terrasses doit donc être une priorité pour limiter les effets de réchauffement, mais aussi différer l'arrivée des eaux de pluie dans les réseaux lors des épisodes orageux qui se produisent en périodes sèches, entre avril et octobre.

Trois types de végétalisation existent :

- Intensive (jardin sur terrasse avec à minima 80cm de terre),
- Semi-extensive (il suffit de 20 cm de substrat pour une végétation de plantes vivaces de milieux secs, ce qui transforme les terrasses en jardin très agréables)
- Extensive (avec moins de 6 cm de sol et des végétaux des milieux arides en particulier des sédums).

La végétation semi-extensive est à privilégier car elle est la plus appropriée d'un point de vue esthétique et environnemental (meilleure rétention des eaux de pluie).





O RIENTATIONS PARTICULIERES

par secteur

Promenade des remparts / Arsenal /
Anciennes casernes et hôpitaux / Place Colbert

NOTA BENE SUR L'APPLICATION DES PRESENTES OAP

L'Orientation particulière est localisée par un secteur dont la délimitation figure graphiquement sur le plan des OAP (reporté ci-après). Il s'agit généralement de secteurs où l'enjeu de forme urbaine et de programmation est stratégique pour la mise en valeur du centre-ville et où une opération d'ampleur est rendue possible soit par la constructibilité offerte par le Plan, soit par une requalification des espaces libres.

La constructibilité offerte par le Plan est un scénario possible mais en aucun cas une issue obligatoire. L'OAP n'a, en effet, pas de caractère opérationnel, elle définit un cadre prévisionnel en s'appuyant sur l'hypothèse d'une construction maximale.

Cette constructibilité peut être exploitée sous la forme d'une opération d'ensemble (ce scénario est parfois imposé) ou de plusieurs opérations ponctuelles qui devront alors s'accorder avec les conditions de l'OAP.

Qu'il s'agisse d'une opération d'ensemble ou d'une opération ponctuelle, tout projet intervenant dans un site concerné par des OAP doit être compatible avec les objectifs de composition spatiale (dégagement de vues, axe de composition, compacité, gabarits) et de fonctionnement ou de programmes définis par l'OAP.

Les parcelles peuvent être maintenues en l'état et évoluer dans les limites du Règlement et des objectifs définis dans les OAP. La présence d'une OAP particulière impliquera en revanche une appréciation du projet à l'échelle de l'ensemble du secteur.



PROMENADE DES REMPARTS

OAP 1. GLACIS SUD



Rappel des caractéristiques du site et objectifs

Pour plus de détails, cf. Rapport de présentation

Photographie du Plan Touboulic [détail], 1835 / Musée d'Art et d'Histoire de Rochefort



Longtemps restée une zone non aedificandi, la fortification et son glacis au Sud instaurait une limite nette entre le marais et la ville. L'enceinte est percée dès l'origine d'une porte d'entrée de ville (dite « Porte Martrou »), à la jonction de l'ancienne route menant vers Saint-Agnant. Malgré une canalisation précoce des marais (au XVIII^e siècle) qui détermine la forme actuelle du glacis et dont le tracé est repris lors du percement d'un boulevard périphérique menant à Royan (de 1893 à 1895), ce n'est qu'après la destruction du rempart Sud (vers 1930) que le site fait l'objet d'un véritable projet de développement. Conçu dès 1938, mais repoussé par la Seconde Guerre Mondiale, un nouveau quartier d'Habitation à Loyers Modérés dit « Salaneuve » est aménagé en lieu et place des anciennes fortifications Sud de 1954 à 1964, rapidement suivi d'un Groupe scolaire dit « Edouard Herriot » en continuité vers l'Ouest (1958) et d'un large stade opérant la jonction entre les deux entités. Le plan d'ensemble est résolument en rupture avec le tissu urbain historique, délaissant la forme d'îlot fermé de l'ancienne ville close au profit d'un plan libre composé de hauts immeubles-barres et de longues unités en équerres dans un grand parc, dont le tracé rationalisé peut être perçu comme une réinterprétation de l'enceinte disparue.



PROTECTIONS DU PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL :

- Vestige du redent du Martrou protégé au titre des Monuments Historiques
- Site classé de l'estuaire de Charente remontant depuis le marais sud jusqu'au boulevard de la Résistance
- Groupe scolaire Herriot et son pavillon protégés au titre du PSMV

OBJECTIF POUR TOUTE LA PROMENADE DES REMPARTS :

Donner une meilleure lisibilité à la limite de l'ancienne ville close, vestiges de fortifications et glacis et conforter la ceinture d'équipements dans l'esprit du projet d'ouverture de la ville en 1925 (AD 17-30 293)

OBJECTIFS SUR CE SECTEUR :

- Requalifier l'entrée de ville autrefois marquée par la porte du Martrou
- Redonner une lisibilité aux espaces de glacis et au dernier vestige de fortification Sud, difficilement perceptible aujourd'hui par le manque de recul et la vacuité de l'espace dédié aux voiries périphériques
- Mettre en valeur l'ensemble du groupe scolaire E. Herriot qui constitue un héritage intéressant autant en termes d'architecture que d'implantation urbaine dans l'histoire du site

- **Accompagner le renouvellement possible de l'actuel quartier Salaneuve et l'évolution du « Stade rouge » en préservant les qualités urbaines devenues identitaires du site (constructions isolées dans un parc) et en s'appuyant sur les éléments patrimoniaux du site (groupe scolaire E. Herriot)**

Orientations particulières sur la Programmation

Ce secteur du glacis Sud est en grande partie déjà aménagé, selon un programme résidentiel sur la partie Est (opération Salaneuve) et une suite d'équipements sur la partie Ouest qui vient rejoindre les cours. L'emplacement en limite du centre-ville, et en lien avec l'ancienne porte de ville dite Martrou lui confère un enjeu particulier d'aménagement.

ORIENTATION N°1 :

Elaborer un projet d'ensemble

Ce secteur sensible en frange de ville ne peut pas évoluer sans réflexion globale sur l'ensemble du glacis. Il est donc imposé de proposer un projet d'ensemble (ce qui n'exclut pas une réalisation par tranches).

ORIENTATION n°2 :

Conforter la ceinture d'équipements tout en maintenant une destination résidentielle

Dans le cas où les immeubles de l'opération Salaneuve sont maintenus, le projet peut prévoir une extension du programme résidentiel mais doit y inclure un équipement structurant.

Dans le cas où les immeubles de l'opération Salaneuve sont renouvelés en partie ou en totalité, le projet doit prévoir un programme mixte combinant une part de logements et un ou des équipement(s) structurant(s) dans le prolongement du groupe scolaire E.Herriot.

NB : La notion d'équipement inclut ici la destination des équipements d'intérêt collectif et services publics (hors locaux industriels), les bureaux et les sous-destinations de commerce ou de service suivantes : cinéma, artisanat et commerce de détail, restauration, activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle, à condition que les constructions offrent une façade ouverte sur l'espace public. Il convient de se reporter au lexique du règlement pour la définition précise de ces destinations ou sous-destinations.

Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère

Pour des précisions graphiques, se reporter au Plan réglementaire planche n°1 et au plan général des OAP.

ORIENTATION n°3 :

Aménager une entrée de ville qualitative

- **Hiérarchiser et simplifier le tracé des voies et cadrer les vues**
Les voies longeant le glacis ou traversant le glacis doivent recevoir un traitement qualitatif des abords.
Les deux carrefours (actuels giratoires) doivent être réaménagés dans une recherche de simplicité de forme et de traitement pour laisser toute sa présence au glacis vert. Les vues depuis ces carrefours doivent être qualifiées et notamment cadrées pour leur donner un statut d'entrée de ville.
- **Poursuivre le principe de plantations sous forme d'ordonnement végétal**
Il s'agit d'encadrer la forme du glacis par un ordonnancement végétal au Sud et au Nord, le long du boulevard de la Résistance et des autres voies périphériques ainsi que sur le côté extérieur des rues Emile Zola et du Docteur Peltier (ancienne rue des Remparts).
- **Soigner les abords du vestige de rempart conservé :**
 - en évitant toute signalisation à proximité immédiate ;

- en observant un recul suffisant de la voie circulée vis-à-vis du rempart pour assurer sa mise en valeur, et le dégager en pied (éventuellement un léger creux pourrait être réalisé) ;
- en composant l'espace autour de sa forme triangulaire pour lui donner toute sa place dans l'entrée de ville ;
- en préférant un traitement végétalisé des abords sous forme de végétation rase au pied (simple traitement engazonné) et de plantations à l'intérieur du mur, selon la palette végétale commune à l'ensemble de la promenade des remparts.



ORIENTATION n°4 :

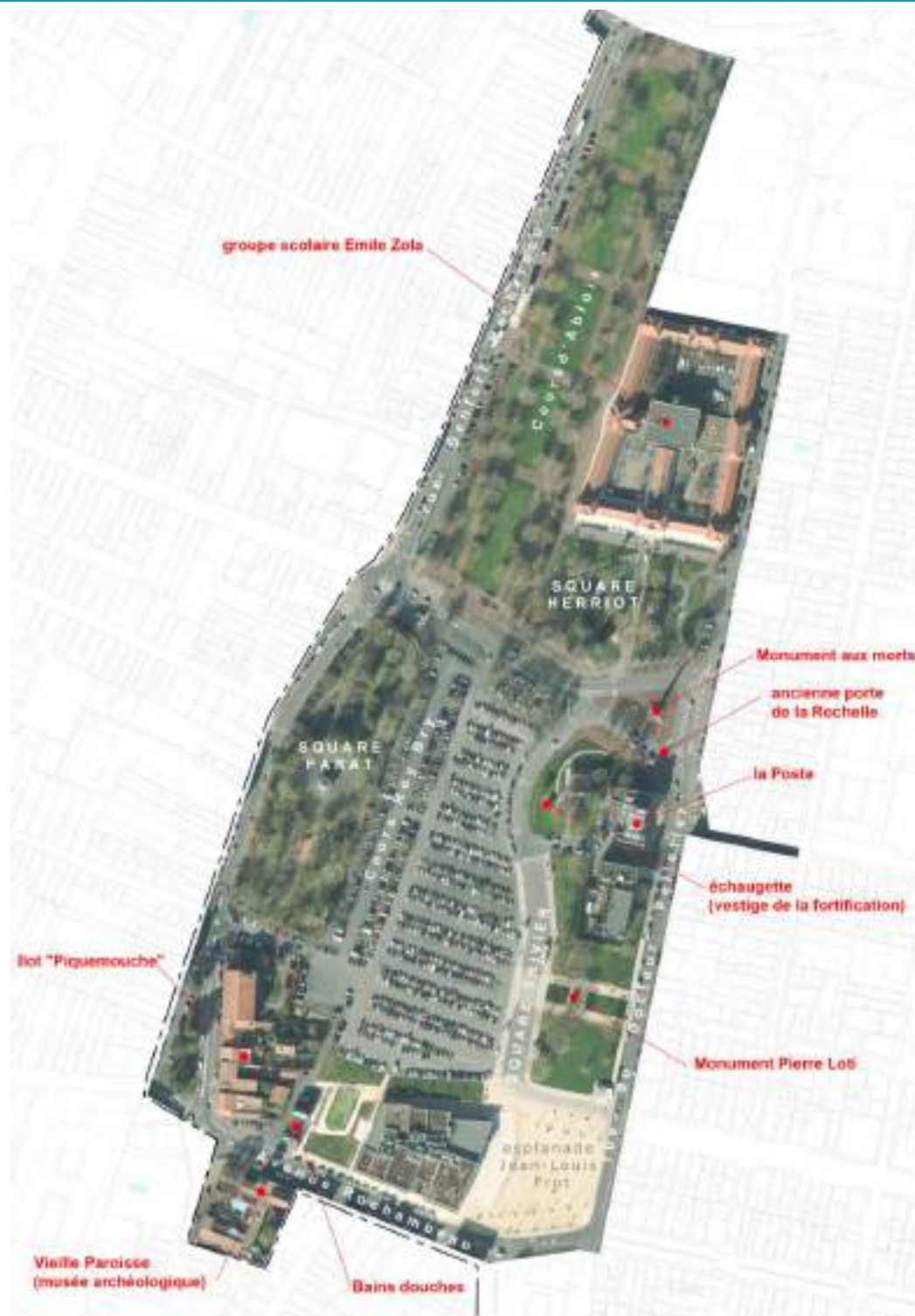
Développer une composition urbaine dans l'esprit de l'existant

Le groupe scolaire Edouard Herriot, comme l'opération Salaneuve, développent des plans masses ouverts qui ménagent de vastes espaces verts et de nombreuses perméabilités piétonnes ; il convient d'en prolonger l'esprit dans les futures opérations.

- **Proposer une organisation spatiale de parc habité / animé :**
 - en développant un plan masse aéré dans le même esprit que les deux opérations d'après-guerre ;
 - en conservant le principe d'une faible emprise au sol, laissant une part majoritaire aux espaces paysagers (configuration de bâtiments isolés dans un grand espace vert) ;
 - en réservant un traitement paysager aux espaces libres et aux éventuelles voies de dessertes dans cet espace. Ces voies de liaison permettant de traverser le glacis pour rejoindre la rue Emile Zola peuvent être reprises et faire l'objet d'un nouveau tracé (les prolongements actuels des rues Thiers et Pierre Loti n'ayant pas de sens dans la forme historique de la ville).
- **Mettre en valeur la composition urbaine et l'architecture du Groupe scolaire Edouard Herriot :**
 - en recréant les perméabilités visuelles générées par la spécificité de son implantation (équerres en diagonale dans un environnement paysager), ce qui suppose de soigner les clôtures et de créer des interruptions localisées dans les alignements d'arbres pour créer des échappées visuelles ;
 - en améliorant l'intégration d'éléments techniques (panneaux solaires en particulier) et en supprimant ou en intégrant les volumes parasites venant perturber la compréhension de son architecture.
- **Soigner l'articulation de la future opération avec le groupe scolaire E. Herriot :**
 - en ménageant une coupure verte au traitement paysager qualitatif (à la faveur de la suppression des éléments bâtis à rez-de-chaussée actuels) ;
 - en favorisant les liaisons piétonnes et un traitement urbain et paysager cohérent sur l'ensemble du glacis.

PROMENADE DES REMPARTS

OAP 2. LES COURS



Rappel des caractéristiques du site et objectifs

Pour plus de détails, cf. Rapport de présentation

Rochefort vue prise à vol d'oiseau / s.d. / Archives Départementales 17. Fonds JD 5 Fi Rochefort 34



Large interface entre l'ancienne ville close et les faubourgs et au contact de la paroisse Notre-Dame préexistante, le glacis Ouest est d'abord un espace d'exploitation agricole et de carrières, jalonné de voies de jonction. Une porte monumentale (dite « de la Rochelle ») marque alors l'entrée de ville vers laquelle ces voies convergent. A la fin du XVIII^e siècle, un axe monumental est mis en place sous la forme d'un cours planté (le cours d'Ablois) qui deviendra peu après la perspective du projet d'Hôpital de la Marine ; cette composition marque le premier aménagement urbain hors les murs en articulation avec les faubourgs. Au XIX^e siècle, le cours est prolongé de plusieurs aménagements (Cours Roy-Bry, Square Parat, Champ de foire) qui incluent la fortification (percée de quelques poternes à cet effet) dans une succession d'espaces verts dédiés à la promenade et à la flânerie.

Le plan d'embellissement et d'ouverture de la ville sur les faubourgs (datant de 1925) reprend cette idée d'espaces paysagers englobant l'ancienne ville close, qui prend la forme d'une large « ceinture verte » ponctuée d'équipements en lieu et place des anciennes fortifications. De nouveaux squares (Trivier, Herriot) viennent compléter le dispositif et encadrer les édifices nouvellement construits (Bains-douches, Poste-Télégraphe puis Groupe scolaire E. Zola).

A partir des années 1960, les espaces sont réorganisés en privilégiant le réseau routier, supprimant une partie des aménagements paysagers : Le Cours Roy-Bry est transformé en large parking (toujours existant), et le Square Trivier en gare routière (partiellement disparue). L'ancien Champ de Foire a récemment été réaménagé en large parvis minéral, face à un Cinéma offrant une façade aveugle dans la perspective de l'avenue Lafayette et du cours Roy-Bry.

A l'ouest, un îlot (sur l'ancien lieu-dit « Piquemouche ») s'est construit face aux faubourgs, offrant un paysage d'arrière de parcelles et un front bâti décousu en vis-à-vis des bains-douches. Un équipement sportif est aménagé en arrière du Cinéma sans qualité urbaine et paysagère. L'ensemble de ces réaménagements entraîne une altération de la lisibilité des espaces de glacis, et notamment de la perspective des cours. La limite historique de la ville n'est plus lisible.



PROTECTIONS DU PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL :

- Patrimoine bâti protégé au titre du PSMV : l'ancienne église Notre-Dame (dite Vieille Paroisse), Groupe Scolaire Emile Zola, les Bains-Douches, La Poste-Télégraphe, éléments de ponctuation des espaces libres : Monument aux morts, Monument dédié à Pierre Loti, kiosque du square Parat, échauguette (dernier vestige de la fortification)
- Compositions paysagères protégées au titre du PSMV : Cours d'Ablois, squares Parat, Herriot et Trivier
- Quelques arbres remarquables identifiés au Plan réglementaire du PSMV

OBJECTIF POUR TOUTE LA PROMENADE DES REMPARTS :

Donner une meilleure lisibilité à la limite de l'ancienne ville close, vestiges de fortifications et glacis et conforter la ceinture d'équipements dans l'esprit du projet d'ouverture de la ville en 1925 (AD 17-30 293)

OBJECTIFS SUR CE SECTEUR :

OBJECTIF POUR TOUTE LA PROMENADE DES REMPARTS : Donner une meilleure lisibilité à la limite de l'ancienne ville close, vestiges de fortifications et glacis et conforter la ceinture d'équipements dans l'esprit du projet d'ouverture de la ville de 1925

- Requalifier l'entrée de ville autrefois marquée par la porte dite « de la Rochelle » qui n'est plus perceptible aujourd'hui (voiries trop importantes, manque de cadrage, espaces diffus)
- Redonner du sens à la perspective monumentale qui lie l'Hôpital de la Marine à la Vieille Paroisse ; cela passe à la fois par la restauration de l'ordonnance végétale et par la restauration de son usage de promenade
- Encadrer l'évolution possible de l'îlot Piquemouche
- Réactiver de nouveaux usages dans cet espace pour créer une connexion entre ville historique et faubourgs, notamment en laissant la possibilité de créer quelques nouveaux équipements dont l'implantation et la forme devra permettre une meilleure lecture de la composition paysagère historique

Orientations particulières sur la Programmation

ORIENTATION N°1 :

Elaborer un projet d'ensemble

Les cours sont un espace majeur et emblématique qui doit devenir la « vitrine du centre-ville ». La sensibilité d'un tel secteur impose donc de proposer un projet d'ensemble (ce qui n'exclut pas une réalisation par tranches) qui démontre à la fois la qualité urbaine, paysagère et architecturale mais aussi la qualité du volet programmatique et fonctionnel et doit assurer un véritable trait d'union entre centre-ville et faubourgs.

ORIENTATION N°2 :

Conforter la ceinture d'équipements

Le projet futur doit s'inscrire dans la logique de composition mais aussi de programme du plan d'embellissement de 1925, à savoir une ceinture verte offrant des équipements construits (les groupes scolaires en sont un exemple) et des équipements en plein air de type square, promenades plantées, esplanade.

Les programmes de logements ne sont pas admis sur ce secteur, à l'exception de l'îlot Piquemouche.

La capacité de stationnement doit être autant que possible maintenue avec un traitement paysager qui permettra d'en limiter l'impact (souterrain, plantations).

L'îlot Piquemouche peut recevoir une opération de logements et/ou un pôle d'équipements (notamment en complément du musée archéologique de la Vieille Paroisse).

NB : La notion d'équipement inclut ici la destination des équipements d'intérêt collectif et services publics (hors locaux industriels), les bureaux et les sous-destinations de commerce ou de service suivantes : cinéma, artisanat et commerce de détail, restauration, activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle, à condition que les constructions offrent une façade ouverte sur l'espace public. Il convient de se reporter au lexique du règlement pour la définition précise de ces destinations ou sous-destinations.

Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère

Pour les précisions graphiques, se reporter au Plan réglementaire planche n°2 et au plan général des OAP.

ORIENTATION N°3 :

Conserver et mettre en scène les compositions végétales historiques

- **Mettre en valeur la perspective monumentale du cours d'Ablois :**
 - en rétablissant un ordonnancement végétal cohérent et régulier sur tout le cours existant,
 - en prolongeant la composition axiale sur le cours Roy-Bry jusqu'aux bains-douches, ce qui implique de ne pas maintenir de stationnement dans l'axe.

L'ensemble de cet axe doit recevoir une composition structurée par des plantations qui viennent cadrer soigneusement la vue dans les dimensions actuelles. Cette composition structurée peut se faire par des alignements stricts ou bien par des arbres disposés en quinconce qui ménageront l'allée plantée centrale et le cadrage de la perspective. Les allées latérales peuvent recevoir un aménagement planté ou non et recevoir du mobilier, sous réserve de son intégration. De même, la partie centrale peut être agrémentée de jeux de bassins ou d'éléments ludiques dans la mesure où ils ne viennent pas obstruer la perspective.
- **Conserver la mémoire du Square Parat**

Le square Parat doit conserver sa logique de square historique avec sa propre ambiance. Ainsi, ses principales composantes en place doivent être maintenues : principe d'une clôture (même si elle peut recevoir plus d'ouvertures qu'actuellement), kiosque central, bassin.
- **Recomposer et donner plus d'ampleur au square Herriot**

Ce square ouvert fonctionne avec les voies qui l'entourent et en particulier avec le cours d'Ablois auquel il est directement relié. Il ne s'agit donc pas de le refermer comme le square Parat, mais au contraire de le recomposer et de lui donner plus d'ampleur en prolongeant son emprise jusqu'à l'avenue Sadi Carnot de façon à intégrer le Monument aux morts et cadrer la voie d'entrée de ville (ancienne Porte de La Rochelle).
- **Réinventer le square Trivier**

Le square Trivier doit retrouver une lisibilité paysagère, tout en se mettant au service de la mise en valeur de l'ancien tracé de la fortification. Il s'agit donc de suggérer cette ancienne limite construite (*telle que dessinée sur le plan général des OAP*) en traitant un simple espace engazonné et/ou planté en avant du mur (soit à l'Ouest) suggérant l'ancien glacis, la partie Est pouvant être plus densément plantée ou recevoir des constructions commerciales à rez-de-chaussée dont la forme devra garantir un maximum de transparence.

Deux éléments particuliers sont à remettre en scène dans cet aménagement : l'échauguette actuellement isolée de son contexte d'origine (elle doit retrouver un sens dans l'espace par le tracé de la fortification dont elle est le vestige) et le monument Pierre Loti dont la composition des abords (square) doit être préservée.

ORIENTATION N°4 :

Retrouver la lisibilité de la limite de fortification et des anciennes portes de ville

- **Retrouver une unité d'espace**

L'ensemble des voies périphériques et traversantes ainsi que les différents carrefours doivent recevoir un traitement unitaire et un tracé simple, dans une recherche de continuité et de qualité des sols et de l'espace.
- **Requalifier les limites de l'ancienne rue des Remparts**

La rue du Docteur Peltier peut recevoir un nouveau front bâti correspondant à l'ancien front de fortification dans le prolongement (et/ou en remplacement) de l'ancien central téléphonique. Les façades donnant vers l'Est de ses nouveaux immeubles doivent être suffisamment animées et ouvertes pour offrir une qualité de rez-de-chaussée. Les façades donnant vers l'Ouest doivent quant à elles suggérer en rez-de-chaussée la présence du mur, soit par un soubassement massif, soit par une architecture maçonnerie en rez-de-chaussée qui évoque celle du mur.
- **Soigner la voie et l'ancienne porte de ville, dite Porte de La Rochelle (actuelle avenue Sadi Carnot et parvis de La Poste) :**
 - en prolongeant de part et d'autre les aménagements paysagers de façon à border directement l'avenue,
 - en retrouvant un ordonnancement végétal continu,
 - en simplifiant le tracé des voies pour n'avoir plus qu'un axe de composition reliant les anciens faubourgs à la ville.

Les abords de La Poste (incluant l'espace intérieur du redent) et l'amorce de la rue Puyravault doivent être traités comme un espace spécifique, avec un revêtement qualitatif qui témoigne de la particularité de cette ancienne porte de ville.
- **Requalifier l'avenue Rochambeau menant à l'avenue Lafayette (ancienne Porte Lesson) :**

L'avenue Rochambeau est aujourd'hui l'une des voies principales d'accès voiture au centre-ville, via l'avenue Lafayette. Elle doit retrouver un traitement qualitatif qui mette en scène l'entrée de ville et la présence de

l'ancienne église, dite « Vieille Paroisse ». Cette voie autrefois plantée doit retrouver des alignements d'arbres structurants, en les interrompant dans l'axe du cours d'Ablois.

- **Retraiter la surface de stationnement du cours Roy Bry :**
Si la capacité de stationnement doit être autant que possible maintenue, elle doit être accompagnée d'un traitement paysager qui permettra d'en amoindrir l'impact (souterrain, plantations).
Le traitement des sols doit limiter autant que possible les surfaces minéralisées et imperméables. En particulier, pour le stationnement en surface, les sols en mélange terre-pierre doivent être privilégiés, conformément à l'OAP thématique « Végétal & biodiversité ».

ORIENTATION N°5 :

Intégrer les éventuelles constructions dans la composition d'ensemble

En plus des emprises constructibles le long de la rue du Docteur Peltier, le PSMV offre deux possibilités de construire ou de restructurer des îlots existants :

- **L'îlot Piquemouche**
L'îlot situé au Sud du square Parat, dit « îlot Piquemouche », comporte des immeubles dont la protection n'a pas été retenue pour laisser la possibilité, à terme, de faire évoluer sensiblement l'îlot. Cette évolution pourra se faire sous la forme d'une opération unique sur la totalité de l'îlot ou bien d'une manière plus ponctuelle par interventions successives. Dans tous les cas, l'objectif est de redonner des contours plus réguliers à l'îlot pour mieux accompagner la perspective paysagère du cours d'Ablois.
Le front bâti sur la rue Denfert Rochereau et le place Piquemouche doit être recomposé de façon à ouvrir des façades cohérentes tant à l'Ouest et au Sud que, à l'Est, sur le cours planté qui sera créé en prolongement du cours d'Ablois. La place Piquemouche nécessite un aménagement qualitatif (de préférence paysager) qui s'inscrit dans la palette d'aménagements (végétal, mobilier, matériaux) de la promenade des remparts.
- **Aux abords de l'actuel cinéma :**
Ici, une large emprise constructible est offerte par le Plan réglementaire. Cette constructibilité ne peut se réaliser que dans le cadre d'un programme complémentaire au cinéma et si elle est associée à une proposition en matière de stationnement. Il convient de privilégier l'adossement au volume actuel.
Le projet doit proposer une réflexion sur les perméabilités visuelles et piétonnes entre cours Roy Bry et square Trivier. De même, la liaison entre la rue Auguste Roux et le square Trivier doit être qualifiée dans le but de rendre lisible la continuité du glacis. Dans ce même objectif, l'esplanade Jean-Louis Frot mérite un traitement plus paysager sur l'emprise du glacis.

Orientations particulières sur le Volet botanique

Chapitre rédigé en collaboration avec Claude Figureau, expert en biodiversité

Les érables négondo (vieillissants) n'ont pas été retenus comme remarquables (bien que leur forme paysagère le soit), car ils sont aujourd'hui en très mauvais état de conservation. L'alignement accuse aujourd'hui une perte importante d'homogénéité en raison de la disparition d'un nombre d'arbres assez conséquents.

Le cours Roy Bry est planté d'une double rangée de Tilleuls à grandes feuilles (Tilia platyphyllos), qui est presque inexistante sur les photos aériennes de 1950 (il ne restait alors seulement 18 arbres épars). Depuis, il a dû être replanté, mais malgré cela un certain nombre d'arbres sont aujourd'hui manquants (la position de ces arbres au sein d'un parking automobile est très défavorable à leur maintien en bonne santé).

ORIENTATION N°6 :

Repenser les ordonnances végétales

Ces alignements nécessitent une replantation totale en raison de leur faible qualité actuelle et du manque important de sujets. Il convient à l'avenir de planter des espèces nouvelles de petit développement (7 à 12m) ne nécessitant pas d'élagages réguliers et permettant un cadrage structuré de la perspective.

LISTE D'ESSENCES A TITRE INDICATIF POUR LES COURS :

Alisier blanc (*Sorbus aria*) - **Savonnier de Chine** (*Koelreuteeria paniculata*) - **Charme-houblon** (*Ostrya carpinifolia*) - **Arbre à miel** (*Tetradium daniellii*) etc.. (illustrations en page suivante)

Dans tous les cas, se reporter à la palette d'essences thématique de la promenade des remparts, développée dans l'OAP thématique « Végétal & biodiversité ».



ORIENTATION N°7 :

Mettre en valeur les arbres exceptionnels (identifiés au plan général des OAP) des squares Parat et Herriot



L'ARBRE DE JUDEE (*Arbre n°71 sur le plan de Paysage urbain du Diagnostic*)

A l'entrée du square, ce très bel arbre pratique la cauliflorie (fleurs sur le tronc et les branches), phénomène rare en région tempérée. D'une taille tout à fait exceptionnelle, cet arbre au moins centenaire mérite une belle mise en valeur.

LE MURIER (*Arbre n°77 sur le plan de Paysage urbain du Diagnostic*)

Ce mûrier de Chine est un arbre d'une cinquantaine d'années dont le tronc porte la trace de sa greffe. Il mérite une belle mise en valeur.

L'IF FASTIGIE (*Arbre n°76 sur le plan de Paysage urbain du Diagnostic*)

Cet if de plus de 50 ans présente un port intéressant. Il mérite une belle mise en valeur.



LE PIN JAPONAIS A QUEUE DE VACHE

(*Arbre n°74 sur le plan de Paysage urbain du Diagnostic*) : La présence de cette essence est très rare pour un jardin public, ses fruits sont comestibles. Il mérite une belle mise en valeur.

LE HÊTRE (*Arbre n°90 sur le plan de Paysage urbain du Diagnostic*) : Ce hêtre de plus de 80 ans présente des dimensions

exceptionnelles. Il mérite une belle mise en valeur.



PROMENADE DES REMPARTS OAP 3. GLACIS NORD



Rappel des caractéristiques du site et objectifs

Pour plus de détails, cf. Rapport de présentation

Port de commerce de Rochefort, lithographie Gravat. Echillet & Lemerrier Niort / 1890



Sur sa partie la plus au Nord, l'enceinte de Rochefort est bâtie en deux temps : elle concerne d'abord la ville (de 1675 à 1677) avant d'être prolongée sur les espaces liés à l'Arsenal, dont le « Petit Parc » (en 1682). La porte dite « de Charente » marque la limite entre le territoire de la ville et l'Arsenal. Face au front de fortifications, un paysage agricole marécageux composé de fermes et d'un moulin s'étendait jusqu'à une large forêt (définitivement abattue au cours du XVIII^e siècle). Une carrière de sable et un champ de tir occupent la partie la plus élevée du glacis, au lieu-dit « la Butte », formant le seul développement de cet espace jusqu'à l'implantation de l'Hôpital de la Marine en 1788.

C'est avec l'ouverture de voies de chemin de fer et la création de gares au milieu du XIX^e siècle que le secteur prendra l'allure d'un quartier d'activités économiques et industrielles. Il se développe rapidement, avec l'installation d'entreprises à proximité et le creusement de trois bassins à flots, venant isoler le « Petit Parc » de l'Arsenal et entraînant la suppression de l'ancienne porte de Charente. Une nouvelle porte (dite « Bégon ») est percée dans l'axe de l'avenue de la Gare en 1885. Une caserne est implantée à proximité sur une portion du rempart.

En dehors d'un autre percement donnant accès à une voie de chemin de fer traversant le « Petit Parc », le front Nord des fortifications est relativement épargné par le plan d'ouverture de la ville de 1925, et la majeure partie des remparts reste en place. La découverte d'une source thermale en 1953 donne une impulsion nouvelle au secteur avec l'implantation des thermes au-devant de l'enceinte à proximité de la porte Bégon, puis dans le redent de la Sablière.

Une zone d'activités péri-urbaines, implantée dans la seconde moitié du XX^e siècle, prend place sur la pointe nord du glacis, et vient perturber la lisibilité du rempart à cet endroit. Cette impression de morcellement est renforcée par les aménagements routiers au contact de la Porte Bégon, qui altèrent la perception de l'enceinte.



PROTECTIONS DU PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL :

- Front Nord de la fortification protégé au titre du PSMV
- Autre patrimoine bâti protégé au titre du PSMV : Réservoir d'eau, premier établissement thermal de 1955, Caserne construit sur le mur de fortification, porte Bégon
- Quelques arbres remarquables identifiés au Plan réglementaire du PSMV

OBJECTIF POUR TOUTE LA PROMENADE DES REMPARTS :

Donner une meilleure lisibilité à la limite de l'ancienne ville close, vestiges de fortifications et glacis et conforter la ceinture d'équipements dans l'esprit du projet d'ouverture de la ville en 1925 (AD 17-30 293)

OBJECTIFS SUR CE SECTEUR :

- Mettre en scène les vestiges de la fortification et leurs fossés, particulièrement bien conservés dans ce secteur
- Requalifier l'entrée de ville marquée par la Porte Bégon
- Requalifier les boulevards longeant le centre historique et retraiter architecturalement les édifices imbriqués dans le rempart

Orientations particulières sur la Programmation

ORIENTATION N°1 :

Elaborer un projet d'ensemble

Ce secteur est à appréhender sous forme de deux sous-ensembles : depuis le réservoir d'eau jusqu'au canal et depuis le canal jusqu'à la Charente. Chacun nécessite une réflexion globale pour que le projet s'inscrive en cohérence dans les objectifs portés par l'OAP.

ORIENTATION N°2 :

Conforter la ceinture d'équipements

Le premier établissement thermal s'inscrivait dans la logique de la ceinture d'équipements isolés dans un parc paysager. Il convient de lui maintenir une destination d'équipement. L'établissement actuel, plus récent, peut faire l'objet d'une restructuration et d'une recomposition architecturale (voir Orientation n°4) uniquement dans le cadre d'un maintien de l'activité thermique.

Le Plan réglementaire prévoit une possibilité de reconstruire à l'intérieur du redent. Le projet doit alors s'inscrire dans la configuration en triangle de celui-ci en conservant les vestiges de maçonnerie.

NB : La notion d'équipement inclut ici la destination des équipements d'intérêt collectif et services publics (hors locaux industriels), les bureaux et les sous-destinations de commerce ou de service suivantes : cinéma, artisanat et commerce de détail, restauration, activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle, à condition que les constructions offrent une façade ouverte sur l'espace public. Il convient de se reporter au lexique du règlement pour la définition précise de ces destinations ou sous-destinations.

Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère

Pour les précisions graphiques, se reporter au Plan réglementaire planche n°5 et au plan général des OAP.

ORIENTATION N°3 :

Mettre en valeur le front Nord de la fortification encore bien conservé

L'objectif principal est ici de dégager au maximum la visibilité sur les remparts de façon à en rendre possible la lecture d'ensemble, ceci implique :

- de supprimer à terme les volumes parasites non-qualitatifs au-devant du rempart, signifiés en « jaune » sur le Plan réglementaire,
- de simplifier le tracé de la voie périphérique et de la reporter autant que possible vers le Nord, en traitant les carrefours de manière qualitative avec un dégagement maximal des vues sur le rempart,
- de ne pas renouveler les alignements d'arbres entourant cette voie côté remparts, et d'en mettre en place au Nord sur la partie extérieure pour créer un écran devant la zone industrielle,

- de poursuivre l'ordonnancement végétal soulignant l'ancienne « rue des remparts » (actuelles rues du Maréchal Gallieni et Esplanade Pierre Soumet).

La partie Nord-Est doit être particulièrement dégagée dans l'objectif de relier le glacis à la Charente et d'inciter à la promenade le long du fleuve. La végétation doit y rester rase, en évitant des boisements trop denses. A défaut d'être supprimé, le bâtiment de l'ancien Lidl (actuel dancing) doit recevoir un traitement architectural lui donnant plus de transparence.

Les éventuelles pistes cyclables peuvent prendre place le long de la voie ou bien le long du rempart, à condition de faire l'objet d'un traitement paysager et non routier.

Le stationnement n'est pas souhaitable dans les glacis, la solution doit être en premier lieu recherchée de l'autre côté de la voie. Si toutefois quelques stationnements devaient y prendre place, ils doivent être limités et ne présenter aucun aménagement routier en développant un traitement paysager (cf. OAP « Végétal et biodiversité ») qui minimisera leur impact sur le paysage.

ORIENTATION N°4 :

Possibilité de restructurer l'établissement thermal actuel

S'il s'agit de maintenir l'activité thermique sur son site actuel, l'établissement thermal actuel peut être requalifié pour améliorer son architecture et sa volumétrie et offrir ainsi une meilleure mise en valeur du vestige de rempart. Si la qualité d'insertion du projet le justifie, le volume peut faire l'objet d'une démolition-reconstruction dans la limite de l'actuelle emprise et volumétrie et sous réserve d'un traitement architectural soigné privilégiant la transparence et la finesse de structure. Dans tous les cas, le programme doit privilégier les éléments techniques (locaux aveugles notamment) en arrière du rempart pour présenter un bâtiment le plus « fin » possible en avant du rempart.

Dans le cas d'un non maintien de l'établissement thermal, le glacis doit être dégagé de construction (ce qui suppose une démolition du volume existant) et recevoir un traitement paysager de mise en valeur du rempart.

Orientations particulières sur le Volet botanique

ORIENTATION N°5 :

Mettre en valeur les arbres exceptionnels identifiés au plan général des OAP

LE FRÊNE COMMUN ISOLE

(Arbre n°112 sur le plan de Paysage urbain du Diagnostic)

Cet arbre centenaire a un port majestueux et est particulièrement présent dans le paysage lorsque l'on parcourt la promenade des remparts. Il doit être conservé et mis en valeur.

LE PLATANE ISOLE

(Arbre n°111 sur le plan de Paysage urbain du Diagnostic)

Ce platane à feuilles d'érable a plus de 70 ans, ses dimensions sont remarquables. Pour une meilleure mise en valeur et pour le laisser se développer encore, il conviendrait de supprimer le petit platane à côté.



ARSENAL

OAP 4. PORTE DU SOLEIL



Ce secteur appartient en partie au site classé « Estuaire de la Charente » qui a obtenu la labellisation Grand Site portant l'ambition de valorisation des patrimoines et du paysage. Dans ce cadre, un plan guide sur l'Arsenal est en cours d'élaboration ; ce plan guide viendra compléter les Orientations suivantes (sans s'y substituer).

OBJECTIFS POUR L'ENSEMBLE DE L'ARSENAL :

Faire de l'Arsenal un lieu ouvert, animé et porteur de l'histoire maritime et botanique de Rochefort

OBJECTIFS PORTES PAR L'OAP :

- Réactiver l'ambiance des anciens chantiers navals et les savoir-faire de la marine
- Valoriser l'entrée historique de l'Arsenal et le dialogue de la ville avec la Charente
- Mettre en valeur l'ensemble du site par une exigence de qualité et de cohérence de traitement
- Retrouver le dégagement de l'espace portuaire historique et notamment des formes de radoub exceptionnelles

Orientations particulières sur la Programmation

USAGE ACTUEL : Le site de l'Arsenal reçoit actuellement quelques attractivités touristiques : chantier de l'Hermione, accro-mâts et des food-trucks, particulièrement animés pendant les Nuits de l'Arsenal. L'Hôtel de Cheusses accueille le musée national de la Marine. Le bâtiment dit des 5 Océans est actuellement un espace associatif.

ORIENTATION n°1 :

Développer un programme touristique valorisant la connaissance scientifique de l'Arsenal

Le programme de valorisation touristique doit se faire sur la base d'une approche scientifique de l'histoire et des procédés de construction navale qui ont « fabriqué » la renommée et la technicité de l'Arsenal de Rochefort. Le contenu muséal et le choix des activités qui se développeront dans le site doit donc être piloté de manière collégiale par un Conseil scientifique composé d'experts en histoire, en ingénierie navale et en environnement (site classé).

L'offre touristique doit s'attacher à rendre le lieu historique comme un lieu vivant, où la scénographie et les installations ludiques doivent poursuivre comme fil rouge le double objectif de valorisation des savoirs et savoir-faire (ingénierie) spécifiques de l'Arsenal et la valorisation du site à la fois naturel et portuaire.

ORIENTATION n°2 : Renforcer l'offre du Musée national de la Marine

Le musée de la Marine doit être conforté dans son rôle de pôle scientifique de l'histoire de la Marine. Son offre muséale nécessite une mise en valeur exceptionnelle à développer dans l'emprise (et le respect) des deux hôtels particuliers du XVII^e et XVIII^e siècle : l'Hôtel de Cheusses et l'Hôtel de la comtesse d'Amblimont. Ce programme pourrait s'étendre au-delà de ces deux parcelles dans l'enceinte de l'ancienne gendarmerie qui attend une réhabilitation d'ampleur.



ORIENTATION n°3 :

Conserver un lieu ouvert aux Rochefortais

Si des parties de ce site peuvent être mises sous douane, l'Arsenal ne doit pas devenir un parc touristique fermé auxquels les Rochefortais deviendraient peu à peu étrangers.

Il convient de conforter les liaisons avec le reste de l'Arsenal en rendant possible le cheminement piéton depuis l'ancien « grand parc » jusqu'au « petit Parc » (site de la Vieille forme). Le môle lui-même doit rester, au moins sur sa pointe, un espace traversé librement et être une étape de ce cheminement le long de la Charente.

De même, les liaisons avec le centre-ville doivent être renforcées, en valorisant les entrées actuelles depuis la Porte du Soleil et la rue de la Ferronnerie (celle-ci pouvant également servir de desserte livraison). L'impasse Pierre Toufaire doit à terme aussi remplir ce rôle de porte d'accès à l'Arsenal en ouvrant le bâtiment.

ORIENTATION N°4 :

Elaborer un projet d'ensemble

Cette façade emblématique de Rochefort sur la Charente ne peut pas évoluer sans réflexion globale sur l'ensemble des abords des formes. Il est donc imposé de proposer un projet d'ensemble (ce qui n'exclut pas une réalisation par tranches). Tout aménagement ou construction sera particulièrement délicate dans ce site, l'intégration sensible du projet doit ainsi être démontrée.

Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère

Pour les précisions graphiques, se reporter au Plan réglementaire planche n°4 et au plan général des OAP.

La mise en œuvre du programme touristique induit la construction de plusieurs éléments bâtis.

Le Plan réglementaire prévoit de nombreuses constructibilités sur l'emprise de bâtiments existants (hors bâtiments protégés) le long de la rue Toufaire. En outre, il offre quelques possibilités de construire en accroche des bâtiments existants (de manière à ne pas dénaturer l'espace dégagé des quais de l'Arsenal) : 5 Océans, « cayennes » et ancienne gendarmerie.

ORIENTATION n°5 :

Qualifier les entrées dans le site

- **Mettre en scène l'entrée par la Porte du Soleil en qualifiant la place de La Galissonnière :**

La place de La Galissonnière est l'espace public majeur des abords de l'Arsenal. A ce titre, elle doit recevoir un traitement particulièrement qualitatif, en accord avec sa composition historique, à savoir :

- à l'Ouest, maintenir le niveau de la rue Toufaire à son niveau actuel (accès aux Halles) et s'articuler de manière qualitative et cohérente avec les avenues De Gaulle et Lafayette,
- à l'Est, créer un parvis à niveau des hôtels de Cheusses et d'Amblimont (la conservation de l'aménagement actuel de la bande pavée au droit des porches suivi d'une bande engazonnée paraît souhaitable),
- au centre, il s'agit de traiter le dénivelé par des plans successifs à niveau, en évitant un traitement unitaire en pente et de structurer l'espace avec une ordonnance végétale. Les axes vers les porches doivent être matérialisés dans la composition et recevoir un traitement continu (en termes de matériaux) depuis la rue Toufaire jusqu'au pied des porches (longue pente douce ou escaliers pour traiter le dénivelé).

La possibilité de construire au Nord de la place en créant un retour sur les mitoyens de la rue Toufaire doit conduire à un front bâti cohérent sur la place et une façade animée de percements. L'articulation avec les volumétries existantes est à soigner.

- **Restaurer et mettre en valeur l'Hôtel de Cheusses côté cour et « côté jardin » :** Rare témoin de la ville avant la création de l'arsenal, l'Hôtel de Cheusses doit être mis en valeur par une restauration respectueuse de son caractère architectural et patrimonial.

La cour avant et son dispositif d'entrée (porche et guérites) doivent être mis en valeur en conservant le revêtement pavé. L'éventuelle couverture de cette cour ne doit pas altérer l'architecture ni le volume de la cour perçu depuis la place de la Galissonnière ; le dispositif doit garantir la plus grande transparence et ne pas altérer les façades patrimoniales.

La façade arrière doit être restaurée soigneusement et ses abords doivent être requalifiés à la fois en termes de traitement des sols et des usages. En particulier, l'espace correspondant à l'amorce du jardin de l'ancienne demeure à l'Est (cf. *plan général des OAP*) doit rester dégagé de tout stationnement et recevoir un traitement soigné incluant du végétal, pour que la façade arrière puisse bénéficier de la meilleure mise en scène.



- **Réhabiliter la Tour des Signaux et le volume de l'ancien Temple protestant :**

La Tour des Signaux doit devenir un belvédère ouvert au public offrant un très beau panorama sur le site de l'Arsenal. Sa plateforme haute peut recevoir un traitement architectural contemporain, dans la mesure où les maçonneries anciennes de l'ancien clocher sont respectées. Emblématiques, les horloges doivent être conservées.

L'ancien Temple protestant doit être réhabilité en retrouvant la lisibilité du volume intérieur originel (suppression du plancher intermédiaire) et recevoir un programme en lien avec l'Arsenal ou en lien avec le patrimoine rochefortais et sa découverte. Le chevet disparu de cet édifice peut être restitué comme indiqué dans l'Orientations n°7 ci-après.



- **Soigner la perception du site depuis l'entrée par la Porte du Soleil :**

Un cône de vue ouvert doit être maintenu à partir de la Porte du Soleil entre le pavillon d'angle arrière de l'Hôtel de Cheusses et les vestiges du réservoir d'eau. Aucune construction ne doit faire barrage à la perception des deux formes et de leurs abords ; les éléments qui viendront s'inscrire en arrière-plan doivent être particulièrement composés et leur insertion doit être étudiée notamment à partir de cette vue. Le boisement existant le long de la limite courbe de la forme Napoléon III doit être conservé pour constituer un écran végétal à la future construction complémentaire aux 5 Océans.

ORIENTATION n°6 :

Mettre en valeur les qualités exceptionnelles des formes de radoub

- **Restaurer et mettre en valeur la forme Louis XV et sa machinerie d'origine :**

Pour sa valeur de modèle du genre, la forme de radoub de la fin du XVII^e siècle doit faire l'objet d'un soin particulier et d'une mise en valeur de ses grandes particularités :

- l'organisation en deux cales sèches bout à bout,
- les maçonneries, les escaliers et les quais,
- la machinerie d'origine dite machine d'épuisement dont la partie en souterrain existe toujours (sous le môle).

Pour info, l'emprise de la machine d'épuisement est dessinée en pointillés sur le plan des OAP, il convient de se reporter au Rapport de présentation pour plus de précisions.



- **Restaurer et mettre en valeur la forme Napoléon III et son réservoir d'eau :**

Témoin des nouvelles dimensions des navires de guerre, la forme et la longueur exceptionnelle de cet ouvrage du milieu du XIX^e siècle doivent être mises en valeur avec ses paliers maçonnés. Le réservoir d'eau construit sur le môle dont il ne reste aujourd'hui plus que la base circulaire doit être conservé, tout en pouvant accueillir un nouvel usage qui rendra lisible sa structure maçonnée.



- **Transmettre les éléments de connaissance sur ces formes :**

Les systèmes techniques accompagnant les formes de radoub, pour fermer et vider de leur eau les cales sont à mettre en valeur à travers une signalétique patrimoniale qui explique leur fonctionnement d'une manière pédagogique et illustrée.

Le projet de restitution des anciens bateaux-portes serait particulièrement intéressant pour la mise en lumière du fonctionnement historique et technique de ces deux ouvrages.

- **Prendre en compte la composition spatiale dans le cas d'une mise sous douane :**

Si cet espace doit être fermé pour les besoins du programme touristique, la clôture doit être la plus transparente possible (ni mur, ni éléments opaques / admis : chaîne entre deux bornes de fonte, éléments de fer forgé) et s'appuyer sur le tracé des formes, comme cela est figuré de manière indicative sur le plan général des OAP.

ORIENTATION n°7 :

Développer une façade ouverte en cirque autour des deux formes

- **La réhabilitation-extension des « cayennes » :**

Les bâtiments qui jouxtent la Porte du Soleil, dits les « cayennes », peuvent être réaménagés au profit du programme touristique de l'Arsenal, dans le respect des deux pavillons latéraux protégés au titre du PSMV. Ces deux pavillons peuvent être reliés par une galerie offrant transparence et façade ouverte sur le môle.



- **La restitution d'un chevet contemporain pour l'ancien Temple protestant :**

L'actuel bâtiment dits des Amarres nécessite une démolition au moins partielle pour ouvrir un débouché de l'impasse Toufaire sur l'Arsenal.

Si le volume n'est pas démoli, l'axe de l'impasse Toufaire doit alors faire l'objet d'une grande transparence de manière à ouvrir une vue sur l'Arsenal.

Dans le cas d'une reconstruction de ce volume (sur une emprise moins large), il convient de créer une extension à l'ancien Temple protestant à la manière d'un chevet contemporain. Celui-ci doit alors prévoir une transparence ou une vue cadrée sur la forme Louis XV et proposer une articulation architecturale qualitative avec le volume de l'ancien temple (qualité de traitement et qualité de la volumétrie).



- **La réhabilitation de la caserne des Mousses et le talus de l'ancien château :**

La caserne des Mousses peut faire l'objet d'une reconstruction dans la même emprise, en prenant soin de préserver les éléments souterrains de la fontaine Puyravault et les deux tilleuls jumeaux existants.

Une avancée vers l'Est peut prendre place le long du mur de l'Hôtel de la Marine dans le gabarit porté au Plan réglementaire, sous réserve de ne pas altérer la réserve archéologique en sous-sol (site de l'ancien château) ni la perception de la façade latérale de l'Hôtel de la Marine (volume de toiture à soigner particulièrement).

Le talus du site de l'ancien château doit être maintenu en espace vert ouvert en pente douce ou en gradins sur la forme Louis XV.



- **Le môle comme un espace central d'animation :**

Le môle est historiquement un espace d'activités foisonnantes. En ce sens, il doit rester un lieu animé et vivant.

La mise en place d'une architecture légère pour accueillir à couvert des activités de découverte des métiers de l'Arsenal est admise, sous réserve d'une emprise limitée au sol (figurée au plan général des OAP) et d'une recherche de transparence maximale pour laisser passer la vue (cf. *flèches de perméabilités visuelles sur le plan*).

L'objectif est de percevoir le môle comme un quai reliant les deux formes (*actuellement, la perception simultanée des deux formes n'est pas rendue possible*). La pointe du môle (à l'Est des deux passerelles traversant les formes) doit ainsi être dégagée de toute construction et ne doit pas être fermée au public et ne pas constituer une interruption dans le cheminement le long de la Charente. De même, la pointe du quai de l'Hermione donnant accès au môle doit rester dégagée (cf. *cône de vue sur le plan général des OAP*).



- **Une éventuelle extension au bâtiment des 5 océans :**

Le ou les bâtiment(s) complémentaire(s) aux 5 Océans doit(doivent) en respecter l'architecture et donc garder lisible sa volumétrie particulière. Cette architecture caractéristique des années 1930 ne doit ni être absorbée, ni être concurrencée. L'impact du projet est à apprécier depuis les vues rapprochées ainsi que les vues lointaines, en particulier, depuis la Porte de l'Arsenal et depuis la pointe du Jardin des Retours (cf. *plan général des OAP*).

Le volume créé dans l'axe de la porte du Soleil en particulier doit recevoir un traitement de façade qualitatif et le plus ouvert possible (de type halle ou atelier). En dehors des limites prévues par les dispositions graphiques du Plan réglementaire, aucune construction complémentaire ne doit occuper le quai de l'Hermione pour laisser dégagés les abords de la forme.



Orientations particulières sur le Volet botanique

Chapitre rédigé en collaboration avec Claude Figureau, expert en biodiversité

ORIENTATION n°8 :

Mettre en valeur les arbres exceptionnels

LES TILLEULS JUMEAUX

(Arbres n°173 sur le plan de Paysage urbain du Diagnostic)

Ces deux tilleuls de plus de 60 ans se sont développés simultanément et ont organisé leur houppier pour ne former qu'un seul arbre. En cela, ils forment un bosquet grande qualité et marquant dans le paysage (notamment perceptible depuis la rue Toufaire).

L'ensemble du système racinaire étant très probablement devenu commun, il est impossible de supprimer l'un des deux sans tuer son jumeau. Il convient donc de prêter attention aux constructions qui se feront autour.

LE CERISIER SAINTE-LUCIE

(Arbre n°126 sur le plan de Paysage urbain du Diagnostic)

Il convient de prêter une grande attention à cet arbre centenaire en rive de Charente ; il s'agit d'un Cerisier Sainte-Lucie (*Prunus Mahleb*).

C'est un arbuste indigène qui mérite d'être cité à la fois pour son esthétique tortueuse, mais aussi pour son très grand âge, ce n'est pas fréquent de trouver de si vieux sujets.



ORIENTATION n°9 :

Maintenir les roselières en rive de Charente

Les phragmitaies » (roselières) sont répertoriées comme un habitat déterminant pour la ZNIEFF et Natura 2000. Elles jouent un rôle important dans la fixation des berges. Elles fixent le sédiment et jouent un rôle mécanique contre l'érosion. Elles ont aussi un rôle biologique important, principalement pour l'avifaune.

Leur gestion actuelle sous forme d'ouverture de fenêtres permettant à la vue d'accéder au fleuve doit se prolonger dans le temps. Il n'est pas question de supprimer l'ensemble linéaire, ni de les faucher.



ARSENAL

OAP 5. JARDIN DES RETOURS



Rappel des caractéristiques du site et objectifs

Pour plus de détails, cf. Rapport de présentation

Photographie du Plan Touboulic [détail]. 1835 en regard de la maquette 3D récente de Rochefort / Musée d'Art et d'Histoire de Rochefort



Un grand Parc seigneurial avec un jardin clos juxtant l'ancien château préexistait dès le XVI^e siècle. Sa position dominante en balcon sur la Charente en fait un lieu idéal de manifestation du pouvoir : l'établissement de la Ville-Arsenal de Rochefort s'accompagne d'une Maison du Roy (en réalité, le logement de l'Intendant de Marine) en réemployant les espaces de jardin. En contrebas et à proximité, la Corderie Royale est construite le long de la Charente. Des équipements viennent s'y ajouter : logements de fonction au Nord, corps de garde et fontaine monumentale au Sud.

Les jardins sont composés en réemployant des éléments préexistants, parmi lesquelles trois entités distinctes : un grand axe planté d'un double alignement d'arbres (qui sera maintenu comme allée aux Fonderies Royales), un jardin de parterres (dont l'aménagement doit être contemporain de la Maison du Roy), et un jardin Nord, d'abord représenté sous la forme de prairies puis d'allées plantées dès le milieu du XVIII^e siècle. La composition telle qu'elle existe actuellement se retrouve sur un plan de 1774. Au début du XIX^e siècle, un projet de lotissement sur l'ancien Jardin du Roy recompose l'espace.

Laissé en ruines après les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale, le site est réinvesti dans la seconde moitié du XX^e siècle dans le cadre de la redynamisation de la ville portée par le Contrat ville moyenne. La restauration de la Corderie Royale est alors suivie par le projet de « Jardin des Retours » dessiné par le paysagiste Bernard Lassus.

Ce projet s'appuie sur la recherche de liaison entre ville et Corderie dans l'objectif de faire renouer la ville avec son fleuve. Le « jardin des Retours » propose plus qu'un simple dialogue entre la ville et la Charente, il réactive le passé maritime de Rochefort, par un choix d'essences qui évoquent les grandes expéditions botaniques et par des cadrages de vues (dites percées) sur la Charente. L'esprit de cet aménagement développe un « paysage millefeuille » basé sur la succession de différents plans à partir de la Charente vers la Corderie, il ménage de grandes étendues dégagées propices à la détente et la contemplation. L'aménagement du Jardin de la Marine initialement prévu par Bernard Lassus n'a jamais été réalisé.

La lisibilité des jardins est aujourd'hui mise à mal par des aménagements en désaccord avec leur composition (large parking devant la Corderie, courts de tennis dans le Jardin de la Marine), mais aussi par le développement non maîtrisé de certaines plantations, particulièrement les bosquets entre la Corderie et la Charente.

PROTECTIONS DU PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL :

- Site classé en superposition avec le PSMV en bordure de Charente
- Corderie royale, fontaine et corps de garde protégés au titre des Monuments Historiques
- Espaces paysagers du Jardin des Retours (y compris le Jardin de la Marine) protégés au titre du PSMV

Ce secteur appartient en partie au site classé « Estuaire de la Charente » qui a obtenu la labellisation Grand Site portant l'ambition de valorisation des patrimoines et du paysage. Dans ce cadre, un plan guide sur l'Arsenal est en cours d'élaboration ; ce plan guide viendra compléter les Orientations suivantes (sans s'y substituer).

OBJECTIFS POUR L'ENSEMBLE DE L'ARSENAL :

Faire de l'Arsenal un lieu ouvert, animé et porteur de l'histoire maritime et botanique de Rochefort

OBJECTIFS SUR CE SECTEUR :

- S'appuyer sur les atouts paysagers du site en relation avec le fleuve pour en faire un lieu propice à la promenade
- Valoriser les abords de la Corderie (dont les rives de Charente) et la liaison avec la ville
- Mettre en valeur l'ensemble du site par une exigence de qualité et de cohérence de traitement
- Retrouver la structuration paysagère de l'aménagement de Bernard Lassus et recomposer le Jardin de la Marine

Pour mémoire, ce secteur est concerné par les enjeux de montée des eaux détaillés dans le PPRN qui s'applique en superposition du PSMV ; le PPRN encadre strictement toute intervention et en limite la constructibilité. Il convient donc de s'y référer systématiquement dès en amont de la réflexion sur les projets.

Orientations particulières sur la Programmation

USAGE ACTUEL : Bâtiment incontournable du parcours de visite sur l'Arsenal, le bâtiment de la Corderie accueille actuellement le musée de la Corderie, la médiathèque et plusieurs espaces administratifs (dont le Centre International de la Mer). Ces abords (jardin des Retours) sont particulièrement prisés des touristes comme des Rochefortais. Le jardin de la Marine est, quant à lui, un jardin public accueillant activités sportives et aires de jeux pour les enfants.

ORIENTATION n°1 :

Développer un programme touristique valorisant la connaissance scientifique de l'Arsenal

Avec son architecture traduisant la fonction originelle de l'édifice, la Corderie doit conserver son espace muséal sur la fabrication des cordages tout en continuant de recevoir d'autres programmes liés à cette thématique, comme actuellement le Centre International de la Mer, ou au service des habitants, comme actuellement la Médiathèque.

Le programme de valorisation touristique de l'Arsenal doit se faire sur la base d'une approche scientifique de l'histoire et des procédés de construction navale qui ont « fabriqué » la renommée et la technicité de l'Arsenal de Rochefort. L'implantation de nouvelles activités hors les murs de la Corderie doit ainsi être piloté de manière collégiale par un Conseil scientifique composé d'experts en histoire, en ingénierie navale et en environnement (site classé).

L'offre touristique doit s'attacher à rendre le lieu historique comme un lieu vivant, où la scénographie et les installations ludiques doivent poursuivre comme fil rouge l'objectif de valorisation des savoirs et savoir-faire (ingénierie) spécifiques de l'Arsenal.

ORIENTATION n°2 :

Renouer avec la grande tradition botanique de Rochefort

C'est ici que toute l'histoire botanique de Rochefort s'est déroulée, avec le retour des grandes expéditions qui ont amené à acclimater des végétaux exotiques. Il est donc essentiel de développer une approche botanique scientifique tant pour le choix des végétaux (cf. *Volet Botanique à suivre*) que pour les programmes qui s'y développeront à terme.

La vocation pédagogique du potager et verger doit ainsi être confortée et pourrait utilement être appuyée par le transfert ici du Conservatoire du Bégonia dont la serre peut prendre place dans l'emprise constructible offerte par le Plan réglementaire.



ORIENTATION N°3 :

Elaborer un projet d'ensemble

Ces espaces majeurs de jardins aux abords immédiats de la Corderie royale et en lien avec la Charente nécessitent une réflexion globale. Il est donc imposé de proposer un projet d'ensemble (ce qui n'exclut pas une réalisation par tranches) sur l'ensemble du Jardin des Retours (jardin de la Marine + jardin de La Galissonnière + Jardin des Amériques). Tout aménagement ou construction sera particulièrement délicate dans ce site, l'intégration sensible du projet doit ainsi être démontrée.

Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère

Pour les précisions graphiques, se reporter au Plan réglementaire planche n°5 et au plan général des OAP.

ORIENTATION n°4 :

S'engager dans la patrimonialisation du jardin des Retours

- **Respecter la composition paysagère du jardin des Amériques de Bernard Lassus**

L'aménagement des années 1990 par Bernard Lassus des abords de la Corderie royale a acquis, au fil des années et de sa médiatisation à travers les nombreuses publications dans des revues spécialisées, une valeur patrimoniale qu'il convient d'intégrer dans la réflexion quelle que soit l'intervention sur le site : constructions, mobilier, installations ludiques, intervention sur le végétal...

Dans tous les cas, toute installation doit s'intégrer dans la composition paysagère de l'esprit initial du projet de Bernard Lassus et ne pas boucher ou dénaturer les cônes de vue figurés au plan général des OAP. Sur la question du végétal, il convient de se reporter au Volet botanique qui suit.

- **Donner plus d'ampleur au jardin de La Galissonnière**

L'actuelle surface de stationnement à l'arrière de la Corderie en prolongement du jardin de La Galissonnière doit être requalifiée par un traitement moins routier. A terme, il convient de mettre en place la réduction du nombre de stationnements aux seules places de proximité (sachant qu'une possibilité de stationnement complémentaire est offerte sur la limite Nord du Jardin de la Marine).

Sur le traitement végétal de ce jardin, il convient de se reporter au volet botanique qui suit.

- **Réactiver l'aire des gréments en remettant en scène son rôle de belvédère sur la Charente.**

ORIENTATION n°5 :

Reprendre la composition du jardin de La Marine en lien avec le jardin du Roy

Cet espace situé en surplomb de la Corderie n'a pas fait l'objet d'un réaménagement total dans le cadre du projet de Bernard Lassus. Le projet reste donc à réinventer pour ce jardin qui doit rester LE jardin public majeur de Rochefort...

- **Conserver les éléments majeurs de la composition**

Le mur de soutènement doit être soigneusement entretenu et mis en valeur, ainsi que la rampe plantée ajoutée par Bernard Lassus.

L'axe central majeur reliant la rue Toufaire à la Corderie, via le grand escalier monumental traversant le mur de soutènement, doit être particulièrement soigné et constituer une perspective s'élargissant vers la Charente.

Les anciennes piles d'entrée situées au Sud de l'actuelle place Cochon Dupuy (*ci-contre en photo*) doivent être restaurées et mises en valeur. La perspective de cette entrée doit être prolongée dans la composition du jardin de la Marine.

Le bassin central doit retrouver sa présence dans la composition et son usage pour le grand public.



- **Retrouver une composition spatiale à la fois respectueuse des lieux historiques et en accord avec de nouveaux usages :**
 - Sur la partie Sud, dite **Jardin du Roy**, la composition du XVIII^e siècle doit servir de base au redessin de l'espace en conservant le principe de parterres et de bosquets traités en topiaires. C'est donc un jardin structuré dont le bassin (à restaurer) doit constituer l'axe de composition central. Si cet espace doit être fermé pour les besoins du programme touristique, la clôture doit être la plus transparente possible (grille et non mur ou éléments opaques) et s'appuyer sur le tracé des allées comme figuré de manière indicative sur le plan général des OAP. Dans le cadre d'un réaménagement des abords de l'Hôtel de la Marine, le parking actuel mérite un traitement paysager de grande qualité rappelant la connexion historique du jardin du Roi avec l'ancienne maison du Roy (aujourd'hui Hôtel de la Marine).
 - Sur la partie Nord, dite **Jardin de la Marine**, il s'agit de réinventer une composition en recherchant une centralité, soit par un espace central dégagé et marqué dans la composition paysagère, soit par un petit édifice de type kiosque qui s'ouvre sur le jardin de manière panoramique. La limite de ce jardin peut être réduite pour insérer un espace plus fonctionnel au Nord qui accueillera soit une offre de stationnement de proximité qui redonnerait à la rampe plantée son rôle de second accès magistral à la Corderie, soit une reconfiguration des courts de tennis ou autres équipements ludiques ou sportifs (sans constructibilité importante).
 - Le long de la rue Toufaire, **le potager du Roi** doit recevoir une composition sous forme de parterres thématiques et pédagogiques ; le potager peut sortir de ses murs en reprenant sa place tout au long de la rue Toufaire (*cf. plans anciens*). L'emprise constructible prévue au Plan doit permettre d'ouvrir une façade en transparence (de type serre) sur cet espace.
 - Entre potager et jardin, longeant par l'Ouest les jardins du Roi et de la Marine, une large allée plantée d'un double alignement doit être composée comme une seule et même perspective paysagère, tout en ménageant quelques transparences vers le jardin de la Marine. La partie Nord de cette allée peut recevoir du stationnement comme c'est déjà le cas en partie aujourd'hui.

ORIENTATION n°6 : Insérer des constructions contemporaines en arrière du bâtiment des Longitudes

En arrière du bâtiment des Longitudes, un ou des volume(s) contemporain(s) peuvent être implantés dans la limite de hauteur portée au Plan réglementaire. Ce ou ces volume(s) doivent développer une architecture transparente de type serre à la structure fine pour garantir sa meilleure insertion dans le paysage patrimonial.

Le bâtiment devra prévoir une terrasse ouvrant un belvédère sur la Charente.

Orientations particulières sur le Volet botanique

Chapitre rédigé en collaboration avec Claude Figureau, expert en biodiversité

ORIENTATION n°7 :

Retrouver la stratification des plans paysagers du Jardin des Retours de Bernard Lassus



Maquette du projet Lassus sur le Jardin des Retours.

Le projet de Bernard Lassus prévoyait une structuration de l'espace paysager par strates successives :

- des alignements de tilleuls parfaitement posés sur le gazon en discontinu et en décalage, créant 3 percées en diagonales sur la Corderie et sur le fleuve,

- un second alignement formé par des haies de charmes taillées à hauteur d'homme (actuellement clairsemées et vouées à disparaître sous la végétation des bosquets qui les dominent),
- un troisième plan constitués de bosquets d'arbres et d'arbustes d'espèces locales, apparaissant sur la maquette du projet initial de dimensions modestes par rapport aux arbres et créant ainsi un effet d'étagement.

Pour revenir à l'esprit du projet initial de Bernard Lassus, les bosquets doivent être maîtrisés pour revenir à une masse d'arbustes, qui ne dépasse pas 1,5 mètre de hauteur. La réduction de ses bosquets doit se faire tant en hauteur (taillages par recépage) qu'en densité (peut-être sera-t-il nécessaire d'en supprimer quelques-uns).

L'objectif est de retrouver à la fois un peu de transparence et la lisibilité des trois plans voulus initialement.

ORIENTATION n°8 : Entretenir les topiaires du labyrinthe

« Halte ludique composée de haies d'ifs taillées en forme de vague », ce labyrinthe fait partie intégrante du projet de Bernard Lassus. Dans un objectif de patrimonialisation du jardin de Bernard Lassus, il convient d'assurer une gestion adaptée à ce jeu de jardin en suivant les règles de l'art topiaire, soit à minima 3 tailles par an.



ORIENTATION n°9 : A terme, reprendre les essences du jardin de La Galissonnière

La Galissonnière fut, entre autres, gouverneur du Canada et lança durant cette période des missions d'explorations qui descendirent jusqu'en Louisiane et Floride au XVIII^e siècle. On lui doit, entre autres, l'introduction du *Magnolia grandiflora* qu'il fut le premier à activer en plein air dans son château de la grande banlieue nantaise.

Le choix du palmier de Chusan, introduit de Chine par Herman Wendland en 1863, n'est pas en rapport avec La Galissonnière. Le choix du Tulipier de Virginie planté sur la rampe du jardin de la Marine correspond, en revanche, tout à fait à l'histoire de La Galissonnière, puisqu'il était originaire du Sud des USA et a introduit cet arbre en France.



Si le remplacement des Palmiers de Chusan devait se faire un jour, il conviendrait d'employer une essence plus en accord avec le personnage auquel ce jardin est dédié, à savoir (à titre d'exemples) :

- le Magnolia de la Galissonnière (*Magnolia galissonensis*) (tout en s'assurant de la nature du sol, car le magnolia déteste le calcaire),
- un autre arbre du Sud-Est américain, comme le Virgillier à bois-jaune (*Cladotris lutea*), qui est une espèce à floraison blanche particulièrement intéressante.

Concernant les Tulipiers de Virginie, le sol calcaire n'est pas favorable à son bon développement (ils resteront toujours de petite taille et risquent à terme de dépérir). Ils pourront donc à terme être renouvelés, en employant l'une des essences ci-dessus décrites.



ORIENTATION n°10 : Réinventer l'ambiance paysagère du jardin de La Marine

Le Jardin de la Marine est assez pauvre d'un point de vue variété et qualité des espèces botaniques, ce qui ne permet pas au jardin de remplir son rôle initialement voulu par Bernard Lassus de rattacher ce lieu à l'histoire botanique de Rochefort. La question du renouvellement de certains arbres en dépérissement doit donc être posée à travers le choix de nouvelles essences plus en accord avec l'esprit d'un jardin des Retours.



Au-delà du travail sur la recomposition spatiale décrit dans l'Orientation n°3, il s'agit de restituer une ambiance paysagère portant l'identité véritable de l'histoire botanique et des grandes expéditions qui partirent et revinrent à Rochefort chargées de végétaux de toute sorte. Le jardin actuel ne présente ni variété ni qualité des espèces botaniques.

Le renouvellement de ce jardin en termes d'essences doit s'appuyer sur un travail documentaire spécifique, sur la base de la littérature des grandes expéditions pour rechercher les végétaux rapportés à l'époque qui seraient encore disponibles dans les pépinières européennes. Ce travail mériterait un prolongement pédagogique avec un étiquetage de chacun de ces arbres d'essence exotique en lien avec telles ou telles expéditions....

Les alignements de Marronniers (*Aesculus hippocastanum*) en très mauvais état, (fortement parasités par la mineuse du marronnier) à l'entrée Nord du jardin, ainsi que l'alignement de Tilleuls anciens à grandes feuilles trop hétérogène doivent être entièrement renouvelés.

ORIENTATION n°11 :

Mettre en valeur les arbres exceptionnels



L'ERABLE A FEUILLES DE FRÊNE
(Arbre n°178 sur le plan de Paysage urbain du Diagnostic)

Cet arbre majestueux développe sa large couronne près de la Corderie.

Il s'agit d'un sujet exceptionnel par son âge (+ de 80 ans) et ses dimensions, il convient de le

mettre en valeur.

L'ORME



(Arbre n°197 sur le plan de Paysage urbain du Diagnostic)

Cet orme lisse est un des rares sujets à avoir résisté à la graphiose de l'orme. Il doit avoir aujourd'hui plus de 60 ans et mérite une conservation et une mise en valeur.



LE THUYA GEANT

(Arbre n°158 sur le plan de Paysage urbain du Diagnostic)

Cet arbre de plus de 50 ans au port étonnant mérite une conservation et une mise en valeur (actuellement peu traitée). Les nouvelles branches pourraient être remontées d'un mètre à partir du sol de

manière à rendre plus visible sa structure étonnante. Pour lui redonner un peu plus de vigueur, il conviendrait de mettre en place une brumisation à l'intérieur de la structure (pour se rapprocher de son ambiance climatique d'origine).

ORIENTATION N°12 :

Maintenir les roselières en rive de Charente

Les phragmitaies » (roselières) sont répertoriées comme un habitat déterminant pour la ZNIEFF et Natura 2000. Elles jouent un rôle important dans la fixation des berges. Elles fixent le sédiment et jouent un rôle mécanique contre l'érosion. Elles ont aussi un rôle biologique important, principalement pour l'avifaune.

Leur gestion actuelle sous forme d'ouverture de fenêtres permettant à la vue d'accéder au fleuve doit se prolonger dans le temps. Il n'est pas question de supprimer l'ensemble linéaire, ni de les faucher.



ARSENAL

OAP 6. SITE DE LA VIEILLE FORME



Rappel des caractéristiques du site et objectifs

Pour plus de détails, cf. Rapport de présentation

Rochefort, Plan et vue générale [Détail], 1724 / SHD Vincennes, fonds Nivard MS 144-136



Le site de la Vieille forme est le « Petit Parc » historique de l'Arsenal. Une forme de radoub y est tout d'abord implantée, suivie d'une poudrière (en 1687). La deuxième campagne de fortification de la Ville inclut le « Petit Parc » dans son enceinte. Malgré son emplacement privilégié face au Magasin aux Vivres, le terrain est marécageux et séparé du reste de l'Arsenal par un canal. Il est peu exploité, la « Vieille forme » devenant vite obsolète et l'imposante double-forme construite à proximité de l'ancien château attire le centre névralgique des chantiers navals.

L'ingénieur Pierre Touffaire installe ici des abattoirs à la fin du XVIII^e siècle. Ils sont agrandis au XIX^e siècle et le site, traversé d'une voie de chemin de fer (dont le tracé longe un pavillon du début du XIX^e siècle), se développe parallèlement au quartier d'activités industrielles et ferroviaires plus au Nord. Le creusement du bassin à flots n°1 achève de façonner ce site.



Le site présente aujourd'hui un aspect hétérogène. Il est ponctué de constructions récentes ne participant pas à une composition d'ensemble qualitative. Les espaces occupés par l'activité de chantiers navals face aux Magasins aux Vivres et à proximité de la vieille forme sont peu mis en valeur et desservis par un traitement minéral routier. Le potentiel de ce secteur est exceptionnel, il fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion dans le cadre du concours Européen.

PROTECTIONS DU PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL :

- Site classé en superposition avec le PSMV en bordure de Charente
- Vieille forme protégée au titre des Monuments Historiques
- Poudrière, paillon d'Arsenal et anciens abattoirs protégés au titre du PSMV

OBJECTIFS POUR L'ENSEMBLE DE L'ARSENAL :

Faire de l'Arsenal un lieu ouvert, animé et porteur de l'histoire maritime et botanique de Rochefort

OBJECTIFS PORTES PAR L'OAP :

- Relier ce site aux autres espaces de l'Arsenal par un projet d'ensemble cohérent
- Mettre en valeur les abords de la Vieille Forme et la rive de Charente
- Réactiver ce quartier par une possible densification (encadrée) du site
- Valoriser le site des anciens abattoirs à la fois en termes d'architecture et de programmes

Pour mémoire, ce secteur est concerné par les enjeux de montée des eaux détaillés dans le PPRN qui s'applique en superposition du PSMV ; le PPRN encadre strictement toute intervention et en limite la constructibilité. Il convient donc de s'y référer systématiquement dès en amont de la réflexion sur les projets.

Orientations particulières sur la Programmation

ORIENTATION n°1 :

Développer un nouveau quartier en élaborant un projet d'ensemble

Le principal objectif est de réactiver ce secteur de l'Arsenal, en s'appuyant sur le développement d'un pôle culturel au Clos Lapérouse (anciens abattoirs) en lien avec la Charente et les marais, et en le reliant tant d'un point de vue programmatique (projet touristique de l'Arsenal) que physique (cheminements) aux abords de la Corderie et au reste de l'Arsenal.

Si le site de la Vieille forme devait être mis sous douane, la clôture pourrait s'appuyer sur le chemin de la Vieille forme (partie Est). Le pavillon ancien existant en constituerait alors l'entrée.

Les îlots entourant la Vieille forme le long de la Charente (à l'Est du site) doivent développer une interaction avec le fleuve. Les îlots à l'Ouest du site, plutôt en lien avec le Quai aux Vivres, doivent proposer des formes urbaines et architecturales nouvelles, permettant d'identifier ce nouveau quartier dans la ville.

Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère

Pour la partie graphique, se reporter au Plan réglementaire planche n°5 et au plan général des OAP.

L'ensemble du secteur peut évoluer très sensiblement avec des possibilités de construire qui sont à mettre en regard des contraintes du Plan de prévention des Risques Naturels.

ORIENTATION n°2 : Valoriser et réactiver les éléments de patrimoine



La Vieille forme, la poudrière, le pavillon d'entrée similaire à ceux de la Porte du Soleil, le pavillon du port et les anciens abattoirs (Clos Lapérouse) sont les témoins de l'histoire du site, ils sont, en outre, en bon état de conservation.

Il convient donc non seulement de les restaurer mais aussi de leur donner un usage structurant pour le secteur compatible avec la mise en valeur de leur architecture. S'agissant du pavillon,

les façades fermées peuvent être plus largement ouvertes pour s'ouvrir sur l'espace public.

ORIENTATION n°3 :

Créer des espaces publics structurants

Les abords de la Vieille Forme doivent redevenir un espace animé et vivant. Le secteur est marqué par deux autres espaces publics dont la qualité d'usages et d'aménagement seront indispensables à la composition urbaine du nouveau quartier :

- **La place centrale**, au cœur de la trame d'îlots et animée par le pavillon d'entrée de l'Arsenal, cet espace doit devenir une place centrale de quartier, aménagée de manière structurée, en mettant en valeur l'axe d'entrée du Clos Lapérouse et l'axe de composition reliant la Vieille forme au quai aux Vivres (*cf. plan général des OAP*).
- **Le quai aux Vivres**, de part et d'autre du bassin à flot, doit être traité en cohérence et avec une identité portuaire. Les quais maçonnés doivent être restaurés et les revêtements de sol doivent être de qualité en privilégiant la pierre (pavage ou dallage). L'éventuelle végétation doit être implantée sous forme d'alignements d'arbres soulignant la forme du bassin.

ORIENTATION n°4 :

Insérer de nouvelles formes urbaines et architecturales

La constructibilité offerte par le Plan sur les îlots à l'Ouest du chemin de la Vieille forme est à employer selon un plan masse à inventer qui développe des perméabilités piétonnes en cœur d'îlot, la poudrière doit y être intégrée dans un souci de mise en valeur.

L'ensemble des façades donnant sur le quai aux Vivres doivent être traitées sous forme de façade ouverte et animée présentant une architecture cohérente en vis-à-vis du Magasin aux vivres.

Les parcelles (hachurées rouge et vert sur le plan général des OAP) en bord de fleuve peuvent recevoir des architectures légères recevant un programme en lien avec la Charente : soit en développant une transparence, soit en travaillant sur le cadrage des vues et une emprise au sol limitée.

ORIENTATION n°5 :

Remettre en valeur les abords du bassin d'écluse

- **Restituer le franchissement du bassin d'écluse**
Il s'agit de retrouver la continuité du chemin de la Vieille forme avec le quai Joseph Bellot.
- **Remettre en scène l'ancien bureau du Port**
L'îlot qui longe le bassin d'écluse entre le quai Bellot et le chemin de Charente nécessite une requalification profonde visant à dégager les abords de l'ancien Bureau du Port (*ci-contre en photo*) et retrouver un débouché du quai Bellot sur la Charente.



Orientations particulières sur le Volet botanique

ORIENTATION n°6 :

Maintenir les roselières en rive de Charente

Les phragmitaies » (roselières) sont répertoriées comme un habitat déterminant pour la ZNIEFF et Natura 2000. Elles jouent un rôle important dans la fixation des berges. Elles fixent le sédiment et jouent un rôle mécanique contre l'érosion. Elles ont aussi un rôle biologique important, principalement pour l'avifaune. **Leur gestion actuelle sous forme d'ouverture de fenêtres permettant à la vue d'accéder au fleuve doit se prolonger dans le temps. Il n'est pas question de supprimer l'ensemble linéaire, ni de les faucher.**

ESPACE PUBLIC CENTRAL OAP 7. PLACE COLBERT



Rappel des caractéristiques du site et objectifs

Pour plus de détails, cf. Rapport de présentation

Photographie du Plan Touboulic [détail], 1835 / Musée d'Art et d'Histoire de Rochefort

Photographie aérienne extraite du site www.survoldeface.fr



Les premiers plans de projets de la ville de Rochefort prévoyaient des places monumentales aux fonctions bien définies. La place centrale de la ville prendra finalement la forme d'un îlot laissé libre dans l'axe de la principale porte de ville, à proximité de l'ancien parc seigneurial et de l'enclos des Capucins, mais curieusement à distance des principaux axes menant à l'Arsenal. Le statut même de la place reste flou, elle est à la fois désignée comme « Place des Capucins », « Place d'Armes », « Place Royale », ou tout simplement « Place », et n'est à la fin du XVII^e siècle qu'un champ cultivé, traversé de deux chemins se coupant en diagonale.

C'est au XVIII^e siècle qu'elle prendra véritablement le statut de « Place monumentale », avec la construction d'une fontaine de Ville richement sculptée en 1754. Cette fontaine tourne le dos à la place et l'espace central est aménagé d'alignements d'arbres et d'une grille périphérique visant à délimiter le tracé de l'îlot non bâti. Au XIX^e siècle, ces aménagements sont repris pour s'ouvrir au reste de la ville : le centre de la place est notamment pourvu d'un kiosque au croisement des deux chemins en diagonale. La fontaine est transformée en « arc de triomphe » et participe dès lors à l'animation de l'espace central.

La place est redessinée en 1966 par l'architecte de la ville Marc Quentin, dans un jeu de dallages en mosaïques auxquelles répondent des parterres. Un bassin central de forme carrée remplace le kiosque (démoli quelques années plus tôt).

En 2006, la place est entièrement réaménagée par l'architecte Bruno Coussy, en matérialisant le tracé historique des diagonales dans la composition générale. Un bassin rectangulaire est ajouté à la fontaine (protégée au titre des Monuments Historiques), matérialisant un nouvel axe face à l'Hôtel de Ville. Deux brasseries symétriques sont construites au Nord et Sud de la Place.

Appelée LA place de Rochefort, et perçue comme un espace de respiration indispensable au tissu urbain, cette place joue un rôle important dans le fonctionnement et le vécu du centre-ville. Véritable espace de vie et de rencontre, elle est appréciée pour son animation (commerces, terrasses, convivialité) et son ambiance (arbres, ombre, fontaine, dominante piétonne).

OBJECTIFS SUR LA PLACE COLBERT :

- Traiter cet espace comme la place emblématique de Rochefort
- Valoriser le caractère spécifique de cette place en recherchant une identité dans l'aménagement
- Développer une composition structurée à l'image de la trame urbaine quadrillée
- Conserver un espace dédié au piéton et à l'animation commerciale

Orientations particulières sur la Programmation

ORIENTATION N°1 :

Elaborer un projet d'ensemble

La place Colbert est un espace identitaire qui ne peut pas évoluer sans réflexion globale sur l'ensemble de sa surface en lien avec le parvis de l'église Saint-Louis et l'ensemble des rues qui convergent vers elle. Il est donc imposé de proposer un projet d'ensemble (ce qui n'exclut pas une réalisation par tranches).

ORIENTATION n°2 :

Conforter le caractère fédérateur de la place Colbert

La place Colbert doit rester la place principale, le cœur battant de l'animation du centre-ville.

Au-delà de conserver son statut de place publique, tout aménagement doit prendre soin de définir l'identité des lieux, ce qui suppose d'engager un projet d'ensemble portant la réflexion à l'échelle de toute la place.

Il s'agit soit de s'inscrire dans le caractère actuel en le renforçant, soit de développer une nouvelle identité qui caractérisera l'ensemble de l'espace. Cette identité concerne la composition, la végétation, les revêtements de sol, le mobilier (mobilier urbain et terrasses commerciales),...

Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère

Pour la partie graphique, se reporter au Plan réglementaire planche n°3 et le plan général des OAP.

ORIENTATION n°3 :

Conserver un vaste espace piéton central

La place Colbert doit conserver son espace piéton sur l'espace central défini par la limite des façades d'îlots entourant la place. Cette délimitation doit être marquée, d'une manière ou d'une autre (végétation, nivellement, revêtement de sol) pour rappeler la forme historique de l'îlot non bâti. Il ne s'agit donc pas de créer un espace unitaire mais de mettre en place (comme c'est le cas, actuellement par les tilleuls) un séquençement entre le tracé des voies – même si elles sont piétonnes – et la limite de « l'îlot » de la place Colbert.

Si une différence de niveau est envisagée dans l'aménagement, celle-ci ne peut se faire qu'en creux. La forme d'un plateau surélevé ne peut pas être admise, car elle conduirait à un effet visuel d'enfoncement des façades.

ORIENTATION n°4 :

Développer un aménagement basé sur un principe général de symétrie

- **Composition et cohérence à trouver pour les éléments de l'aménagement**

Le traitement de sol, l'insertion de la végétation mais aussi la mise en place de mobilier ou d'éventuels éléments construits doit répondre à ce souci de symétrie. En particulier, si les kiosques actuels devaient être repris ou reconstruits dans une autre configuration, la recherche de symétrie et de transparence doit guider le projet tant pour la disposition spatiale que pour le traitement architectural (cohérence tout au moins).

Il s'agit bien d'un grand principe de composition car la symétrie doit admettre quelques adaptations. En particulier, la fontaine Colbert constituant notamment une « irrégularité » dans cette symétrie doit être mise en valeur de manière individuelle.

- **Mise en scène des diagonales et point d'animation central**

Dans cette recherche de symétrie, la mise en scène des diagonales reliant les angles de la place et constituant les grandes traversées piétonnes est à mettre en œuvre d'une manière libre, soit par de simples percées visuelles dans l'aménagement et de la composition spatiale, soit moins subtilement par des tracés au sol ou autres aménagements.

Dans tous les cas, ces diagonales doivent permettre de mettre en valeur un point central d'animation qui peut être un simple marquage de l'intersection au sol ou, plus concrètement, un objet : bassin, installation artistique, objet architectural (à dimensionner en fonction) ou encore de la végétation qui offrirait une grande zone d'ombrage propice à la pause du piéton en contemplation vers les façades périphériques.

Orientations particulières sur le Volet botanique

Chapitre rédigé en collaboration avec Claude Figureau, expert en biodiversité

ORIENTATION n°5 :

Structurer l'espace avec le végétal dans une composition d'ensemble

- **Proposer une composition d'ensemble cohérente**

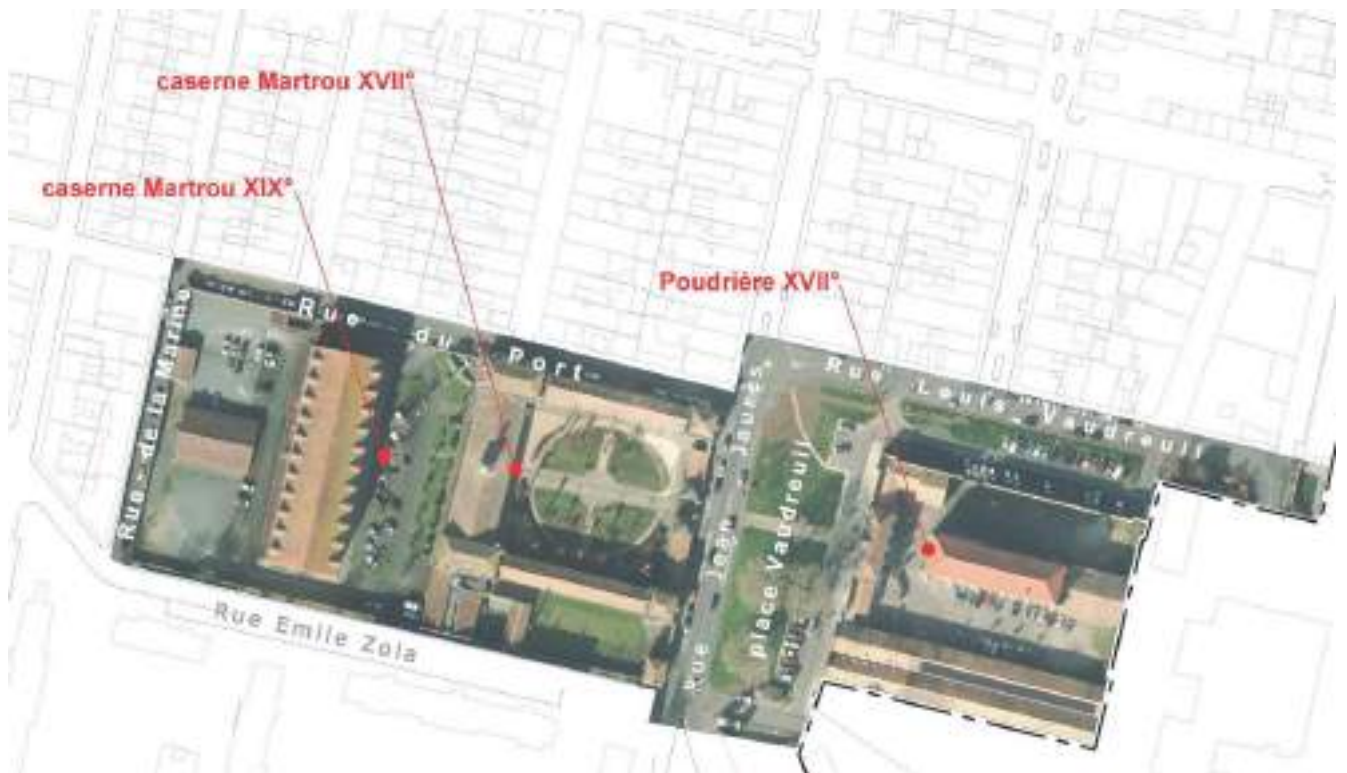
Le traitement de la végétation ne doit pas échapper à cette règle de composition et de réflexion d'ensemble à l'échelle de la place. La présence végétale peut se faire d'une manière ordonnancée et rectiligne, mais elle peut aussi se présenter dans un tracé plus souple qui souligne la composition de la place. Le choix des essences est essentiel pour contribuer à l'identité de cet espace en dialogue avec le reste du centre-ville, il convient de se reporter à la palette d'essence exotiques présentée dans l'OAP thématique « Végétal & Biodiversité ».

- **Assurer la lisibilité des façades entourant la place**

Le projet doit s'attacher à rendre lisible les façades entourant la place, ce qui suppose que, si une végétation en périphérie de « l'îlot » est mise en place, celle-ci doit rester maîtrisée, soit par un choix d'essence garantissant une transparence, soit par des houppiers remontés au-dessus de 5-6 mètres pour laisser la vue dégagée sur les façades, à choisir parmi la palette d'essence exotiques.

Si la composition prévoit une pièce végétale au centre, il convient de choisir un bel arbre ou un bosquet de trois arbres qui apporteront un ombrage propice à la détente et à la contemplation. A titre d'exemple : micocoulier, pistachier commun, mûrier blanc, camphrier (un peu plus long à pousser) peuvent tout à fait prendre cette place.

ANCIENNES CASERNES ET HOPITAUX OAP 8. PORTE MARTROU



Les présentes orientations se fondent sur l'hypothèse (que le document se doit de prévoir) d'une évolution significative de l'usage de la parcelle et des différents bâtiments qui composent la caserne. Dans le cas d'un maintien des services du Ministère de la Défense, ces orientations peuvent apparaître inopérables et ne seront alors pas applicables.

Orientations particulières sur la Programmation

Le site de l'ancienne poudrière et des casernes Martrou est actuellement exploité selon trois destinations : un équipement public pour la poudrière, un équipement associatif et administratif sur la caserne du XVII^e siècle, et un service d'Archives nationales sur la caserne du XIX^e siècle. Si la Poudrière a de nombreuses fois changé d'affectation (elle est aujourd'hui occupée par le Conservatoire de Danse et de Musique), la Caserne Martrou reste dévolue à des occupations essentiellement militaires. Elle appartient toujours à la Défense et sert au Cercle mixte de Rochefort (corps XVII^e) et abrite les archives du SHD (partie XIX^e).

ORIENTATION n°1 :

Développer un programme d'équipements ou un programme mixte incluant un équipement en inventant de nouveaux usages pour l'Ouest du site qui le rattache à la vie de quartier

Le nouveau programme doit maintenir la destination d'équipements sur les deux sites témoins de la création de la ville et qui encadrent l'ancienne porte de ville (rue Jean Jaurès).

L'Ouest du site composé de la caserne du XIX^e siècle et d'un îlot constructible peut en revanche accueillir de nouveaux programmes avec l'objectif de le connecter aux usages du quartier. Une opération de logements en particulier est une réponse à encourager avec l'idée d'enrichir l'offre de typologie de logements sur le secteur.

Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère

Pour la partie graphique, se reporter au Plan réglementaire planche n°1 et le plan général des OAP

Trois parties sont donc à distinguer et seront ici traitées successivement :

- l'îlot de la poudrière XVII^e composé comme un enclos,
- la caserne Martou XVII^e tournée vers sa cour intérieure,
- la caserne XIX^e et l'îlot constructible.

ORIENTATION n°2 :

Remettre en valeur l'ancienne poudrière XVII^e

- **Réhabiliter l'ancienne poudrière en retravaillant sa qualité de façade :**
L'ancienne poudrière, ayant très brièvement rempli sa fonction, a connu plusieurs campagnes d'occupation qui ont successivement modifié son architecture. La réhabilitation de cet édifice doit donc être l'occasion de réaliser un projet architectural contemporain ambitieux qui permette de requalifier sensiblement les façades (sans toucher au volume général).
- **Conserver la lecture de l'enclos tout en requalifiant sa façade intérieure et extérieure :**
Le Plan réglementaire autorise une ceinture de constructibilité en limite de l'enclos. Ces constructions doivent être composées sous forme de projet d'ensemble pour assurer un cadre cohérent à la poudrière et une lecture de l'ancien enclos. Elles doivent ainsi être réalisées en conservant ou restituant le mur de clôture, sans interdire que des percements y soient réalisés dans la limite d'une composition équilibrant laissant plus de place aux « pleins » qu'aux « vides ». L'entrée dans l'axe de la rue Toufaire mérite d'être requalifiée.

ORIENTATION n°3 :

Remettre en valeur l'ancienne caserne XVII^e

- **Réhabiliter la caserne XVII^e :**

La caserne Martrou est un des édifices les plus anciens de la ville, elle mérite une restauration soignée avec une réflexion sur le parti de restauration puisque certaines parties du bâtiment ont été profondément remaniées. Les menuiseries doivent tout particulièrement être reprises pour assurer une mise en valeur des arcades en rez-de-chaussée. Les charpentes anciennes doivent être en particulier conservées.

- **Restaurer la cour intérieure :**

Cette ancienne cour devenue jardin mérite un traitement qualitatif qui peut être paysager. Il doit être réaménagé sur la base d'un projet d'ensemble qui se fonde sur une documentation historique. Il peut toutefois recevoir un aménagement contemporain si celui-ci s'appuie sur quelques grands principes de composition historique, en particulier avec une mise en valeur de l'axe du portail d'entrée.

ORIENTATION n°4 :

Réhabiliter l'ancienne caserne XIX^e et concevoir un nouvel îlot en connexion avec le quartier

- **Réhabiliter la caserne XIX^e :**

Cette caserne est un grand bâtiment à la volumétrie simple mais imposante dans la silhouette de la ville. Sa restauration doit donc se faire dans le respect de son architecture, tout en admettant quelques adaptations intérieures (redivision de volumes en particulier). Les escaliers d'origine, les charpentes et, autant que possible, les grands volumes doivent être préservés dans le projet.

- **Concevoir un nouvel îlot en lien avec la caserne XIX^e :**

Le Plan réglementaire offre une constructibilité importante au droit de la caserne. Cette constructibilité peut être employée exclusivement de deux manières : soit un nouvel îlot contemporain dont la forme et la hauteur sont cadrés par le Plan réglementaire, soit sous forme d'un volume jumeau de la caserne.

Dans le cas d'un îlot contemporain, il conviendra de développer une opération qui reprenne non seulement l'échelle de l'îlot de la Marine mais aussi les rythmes d'un parcellaire traditionnel pour s'insérer au mieux dans le tissu urbain existant.

Dans le cas d'un volume jumeau de la caserne, l'emprise au sol et la volumétrie devra être strictement la même, ce qui autorise un dépassement de la cote maximale portée au Plan.

- **Ouvrir la partie Ouest du site des casernes :**

Sur toute cette partie Ouest du site des casernes, l'objectif de reconnecter l'espace à la ville et donc de faire disparaître la notion d'enclos (en réalité plutôt récente dans l'histoire urbaine). L'objectif est de prolonger l'espace public des rues Emile Zola et du Port jusqu'au pied de la caserne et sur tout son pourtour. A défaut d'être supprimée, la clôture existante le long de la rue du Port et de la rue Emile Zola (hors partie Est où se trouve la caserne XVII^e) doit donc être la plus transparente possible.

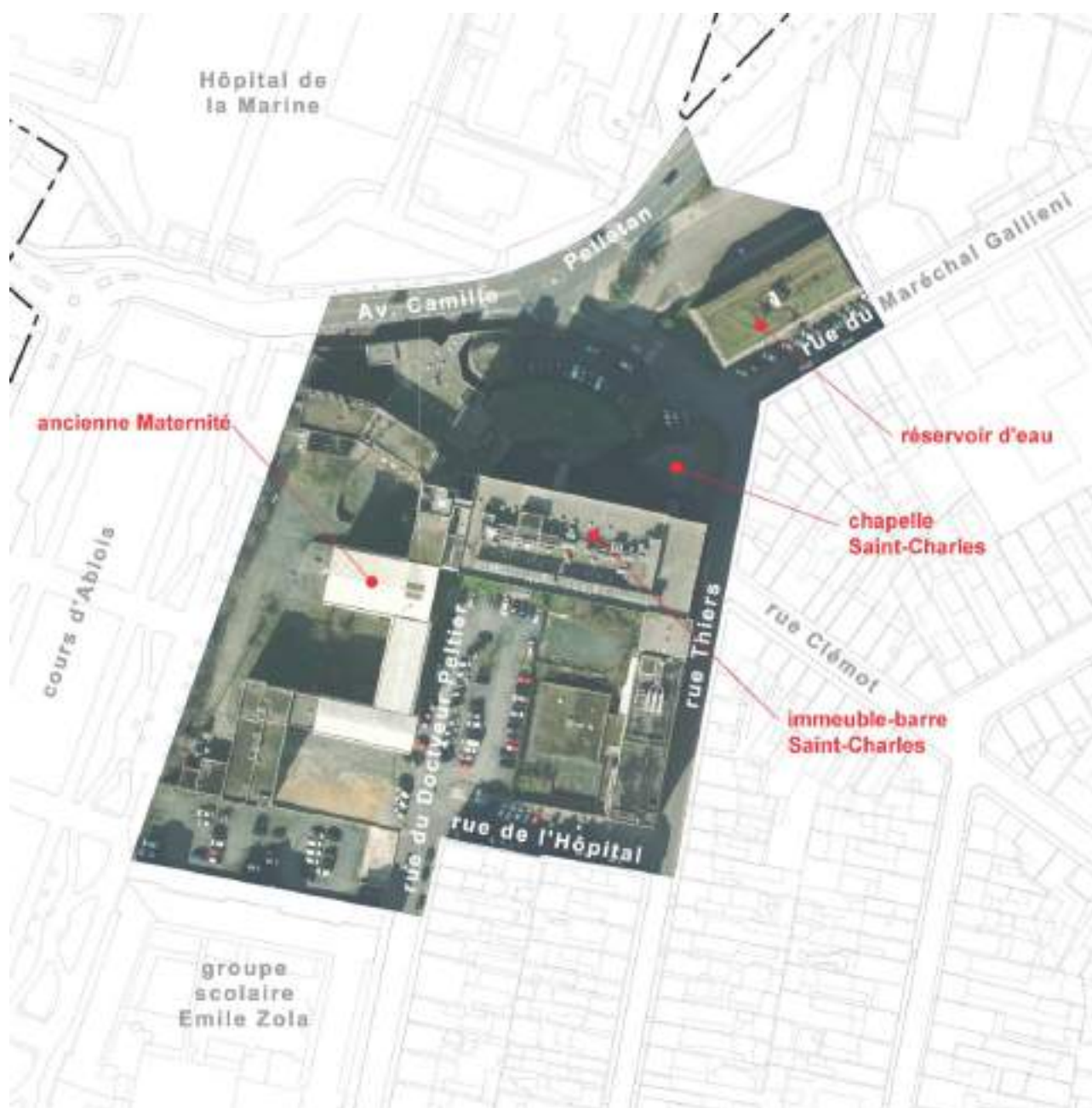
ORIENTATION n°5 :

Remettre en scène l'ancienne entrée de ville (autrefois porte Martrou)

- **Créer une place d'entrée de ville singulière**

Située juste derrière le seul vestige de la fortification au Sud, et malgré la disparition de la porte de ville, la place Vaudreuil doit suggérer l'entrée historique dans la ville militaire, en y apportant une géométrie rigoureuse qui passe tant par le traitement de l'espace au sol, de l'axe de composition (légèrement biais) entre la poudrière et la caserne que par la présence du végétal sous une forme ordonnancée. Le tracé de la composition végétale sur le plan général des OAP est indicatif mais définit le principe d'une trame végétale structurée qui accompagne l'enclos de la poudrière.

ANCIENNES CASERNES ET HOPITAUX OAP 9. HOPITAL SAINT-CHARLES



Rappel des caractéristiques du site et objectifs

Pour plus de détails, cf. Rapport de présentation

Photographie aérienne de la Maternité, s.d. AMR Fonds Bouclaud, extrait d'une publication du Service Patrimoine, Laissez-vous conter Rochefort et ses hôpitaux [p25].



Pas moins de trois hôpitaux civils se sont succédés au même emplacement de la ville de Rochefort, dans l'angle Nord-Ouest à proximité de l'ancien rempart. Des deux premiers Hôpitaux ne subsiste que l'articulation recherchée avec l'Hôpital de la Marine, qui était autrefois assurée par une poterne dans la muraille. Celle-ci se ressent encore dans l'implantation du Réservoir d'eau bâti en 1876, qui marque la limite entre ville close et glacis.

Les autres éléments bâtis qui constituent aujourd'hui le site sont le résultat de la stratification opérée au XX^e siècle. La destruction du rempart (dans les années 1920) laisse la possibilité d'implanter une maternité sur l'angle du glacis ouest. Conçue par l'architecte René Lavoine et de style Art-Déco, elle constitue un pendant architectural au Groupe scolaire Emile Zola qui lui fait face.

De 1958 à 1972, sur les ruines des précédents hôpitaux civils, un grand projet de reconstruction voit le jour sous la forme d'une imposante Unité-barre aux lignes architecturales tramées et rigoureuses. Son gabarit tranche radicalement avec l'ancienne ville close environnante. Une chapelle aux lignes contemporaines achève le dispositif. L'ensemble est complété de plusieurs extensions basses de qualité architecturale moindre, et fait l'objet d'une restructuration des circulations : une intéressante « tour de verre » comprenant un escalier est ajoutée à l'Unité-barre dans les années 1990, tandis qu'une aile de la maternité est fortement remaniée.

Le site est aujourd'hui à l'abandon et fermé de clôtures. Un permis de démolir est en cours sur plusieurs des extensions récentes. Un projet de reconversion est à l'étude. Le site de l'ancien Hôpital civil dit Saint-Charles est en attente de renouveau depuis plusieurs années. L'emplacement en angle du centre-ville, en connexion directe avec le cours d'Ablois et le site de l'Hôpital de la Marine lui confère une visibilité et une accessibilité exceptionnelles.

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL :

- Réservoir d'eau et Chapelle protégés au titre du PSMV

NB : L'Unité-barre ainsi que les parties d'origine de la Maternité ne sont pas protégées mais ne sont pas dénuées d'intérêt, dans l'histoire de la stratification du site comme pour leur parti architectural radical, témoignant de leur époque.

OBJECTIFS POUR TOUTES LES ANCIENNES CASERNES ET HOPITAUX :

Réactiver ces lieux en y développant des pôles d'équipements structurants

OBJECTIFS POUR CE SECTEUR :

- Reconquête de ce site en lien avec le cours d'Ablois et avec l'Hôpital de la Marine
- Compléter la ceinture d'équipement dans l'esprit du projet d'ouverture de la ville de 1925
- Mettre en valeur les édifices structurants (Réservoir et Chapelle) en lien avec la promenade des remparts
- Rendre possible la conservation de l'architecture de l'immeuble-barre en adaptant les lignes réglementaires

NOTA BENE

Cet espace actuellement occupé par un « immeuble-barre » dont la brutalité volumétrique ne doit pas faire oublier ses qualités architecturales identifiables à une époque de l'histoire de l'architecture nationale. Le Plan réglementaire ne prévoit pas la protection de cet immeuble-barre, mais cette orientation encourage sa réhabilitation.

Orientations particulières sur la Programmation

ORIENTATION n°1 :

Elaborer un projet d'ensemble

La situation stratégique en « angle » de ville et à proximité directe de l'Hôpital de la Marine et du cours d'Ablois impose de faire évoluer ce site par un projet d'ensemble (ce qui n'exclut pas une réalisation par tranches). La réflexion est donc attendue à l'échelle de l'ancien site hospitalier, en incluant le futur îlot Thiers et son articulation avec les maisons existantes.

ORIENTATION n°2 :

Développer un programme qui conforte la ceinture d'équipements en limite du cours d'Ablois tout en offrant une dimension plus résidentielle sur l'îlot Thiers / Peltier

Le nouveau programme doit envisager une restructuration complète des deux îlots prévoyant :

- un (ou des) équipement(s) structurant(s) en limite du cours d'Ablois pour conforter la ceinture d'équipements,
- la chapelle St-Charles avec une destination permettant de l'ouvrir au public,
- un parvis reliant l'entrée de l'Hôpital de la Marine aux abords du réservoir d'eau,
- des perméabilités piétonnes (et visuelles) depuis la rue du Dr Peltier vers le cours d'Ablois et vers l'Hôpital de la Marine.

Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère

Pour la partie graphique, se reporter au Plan réglementaire planche n°6 et le plan général des OAP.

Au-delà de la qualité architecturale attendue, le programme futur devra être cohérent dans la trame du quadrillage urbain de la ville historique, tout en s'ouvrant sur la promenade des remparts.

ORIENTATION n°3 :

Redonner lecture de la forme de la ville historique

- **Prolonger l'îlot existant Peltier/ Thiers :**
 - en s'adossant aux mitoyens aveugles de la rue de l'Hôpital,
 - en créant une continuité d'alignement sur la rue du Dr Peltier,
 - en développant une échelle résidentielle et une forme urbaine répondant à l'habitat environnant,
 - en proposant une articulation de qualité entre la partie contemporaine et l'îlot existant : les proportions et composition de façade, volumétries, tonalités, matériaux sont donc à étudier en fonction de cet objectif de continuité visuelle.
- **La possibilité de créer un bouclage de la rue du Dr Peltier avec la rue Galliéni :**

Il s'agit de pouvoir retrouver le tracé originel de la rue des remparts qui recouvrait les rues Galliéni / Peltier / Zola, en prolongeant l'alignement de la rue du Maréchal Galliéni sur l'îlot Peltier / Thiers pour créer une continuité entre les voies. Toutefois, cet îlot ne pourra se prolonger que dans une limite de 25 mètres de distance de l'immeuble-barre. L'espace libre généré doit alors développer un espace composé qu'il soit minéral et/ou végétal offrant une perméabilité piétonne et une éventuelle connexion circulée entre la rue Peltier et la rue Thiers.
- **Mettre en scène la chapelle Saint-Charles comme un objet architectural isolé :**

La chapelle Saint-Charles est un témoin de l'opération de l'Hôpital civil des années 1950. Elle doit, à ce titre, être magnifiée comme « un objet architectural » au milieu d'une placette qui lui sera dédiée (emplacement réservé sur le Plan réglementaire). L'aménagement de cet espace public doit faire l'objet d'une étude spécifique du nivellement pour éviter l'effet de fosse (l'édifice se trouvant à un niveau encaissé) et traiter à niveau les abords immédiats de la chapelle avec une articulation à trouver pour rejoindre les façades de la rue Thiers et du futur îlot bâti. Cet aménagement peut être minéral et/ou paysager mais il devra dans tous les cas offrir une mise en scène de la chapelle et de sa flèche.

ORIENTATION n°4 :

Conforter la ceinture paysagère bordant la promenade des remparts

- **Développer un site participant et contribuant à l'animation de la promenade des remparts :**

L'architecture, comme le programme, doit permettre de garantir une animation, a minima des rez-de-chaussée sur le cours d'Ablois (à l'Ouest) et en vis-à-vis de l'Hôpital de la Marine (au Nord). La (ou les) façade(s) doit(doivent) être ouverte(s) et cohérente(s), tournée vers la promenade des remparts. Sont donc à proscrire les façades aveugles sur une majeure partie ou inanimée (entrée de garage à éviter) et l'urbanisme de dalle.

Le plan masse peut développer une forme très régulière et ouverte, telle l'école Emile Zola ou au contraire une composition spatiale plus complexe qui répondra à l'objectif de densité, tout en ménageant un espace ouvert au droit de l'école Zola.

La conservation de l'ancienne construction années 1930 de la Maternité peut être envisagée en mettant en œuvre une réhabilitation avec des ajouts contemporains.
- **Créer un parvis ouvert au pied de l'immeuble-barre pour mettre en scène l'ensemble barre + chapelle :**

Les abords Nord de l'immeuble-barre devront être libres de toute construction pour redonner un parvis dégagé à l'immeuble-barre et sa chapelle. L'aménagement qu'il soit minéral et/ou paysager devra remettre en scène l'ensemble architectural en traitant soigneusement le dénivelé existant vers l'avenue Camille Pelletan et la rue Thiers.
- **Mettre en valeur le réservoir d'eau et créer un lien avec l'entrée de l'Hôpital de la Marine :**

Dans l'optique de recevoir un équipement et constituer un nouveau point de vue sur la ceinture des remparts, le réservoir d'eau peut, à titre exceptionnel, recevoir un attique vitré limité strictement à 4 mètres de hauteur et démontrant qualité architecturale, sobriété volumétrique et transparence maximale. Le projet ne doit pas compromettre la lisibilité de l'édifice d'origine et de son volume initial. Si, pour des raisons de sécurité, des volumes extérieurs complémentaires devaient y être associés, ceux-ci doivent proposer une architecture discrète et se limiter à leur fonction de desserte (escalier, ascenseur) ; ces volumes ne doivent pas s'adosser directement à la maçonnerie mais proposer une articulation qualitative et ne pas compromettre la lecture de l'architecture d'origine.

Un parvis minéral et/ou paysager doit mettre en lien l'entrée majestueuse de la grille de l'Hôpital de la Marine avec les abords du réservoir d'eau. Le tracé de la fortification au Nord, en vis-à-vis de l'Hôpital de la Marine, pourrait être suggéré dans la mise en œuvre de soubassement en pierre maçonnée.

ORIENTATION PARTICULIERE dans le cas d'une démolition de l'immeuble-barre Saint-Charles

Dans le cas de la démolition de l'immeuble-barre, la répartition des constructibilités et l'organisation des différents volumes tant en élévation qu'en emprise au sol doivent faire l'objet d'une proposition soignée qui s'intègre dans l'épannelage de la ville et permette de retrouver le tracé originel de la rue des remparts qui recouvrait les rues Galliéni / Peltier / Zola. Il s'agit donc de prolonger l'alignement de la rue du Maréchal Galliéni sur l'îlot Peltier/Thiers pour créer une continuité entre les voies.

Il n'est donc pas possible de prolonger la rue du Dr Peltier jusqu'à l'avenue Camille Pelletan, ceci à la fois pour des raisons de respect de la forme urbaine historique mais aussi pour assurer un parvis dégagé (sans carrefour de circulation) à l'endroit d'interface entre ce site et celui de l'Hôpital de la Marine.

La constructibilité sera donc diminuée pour s'adapter au tissu urbain de la ville.

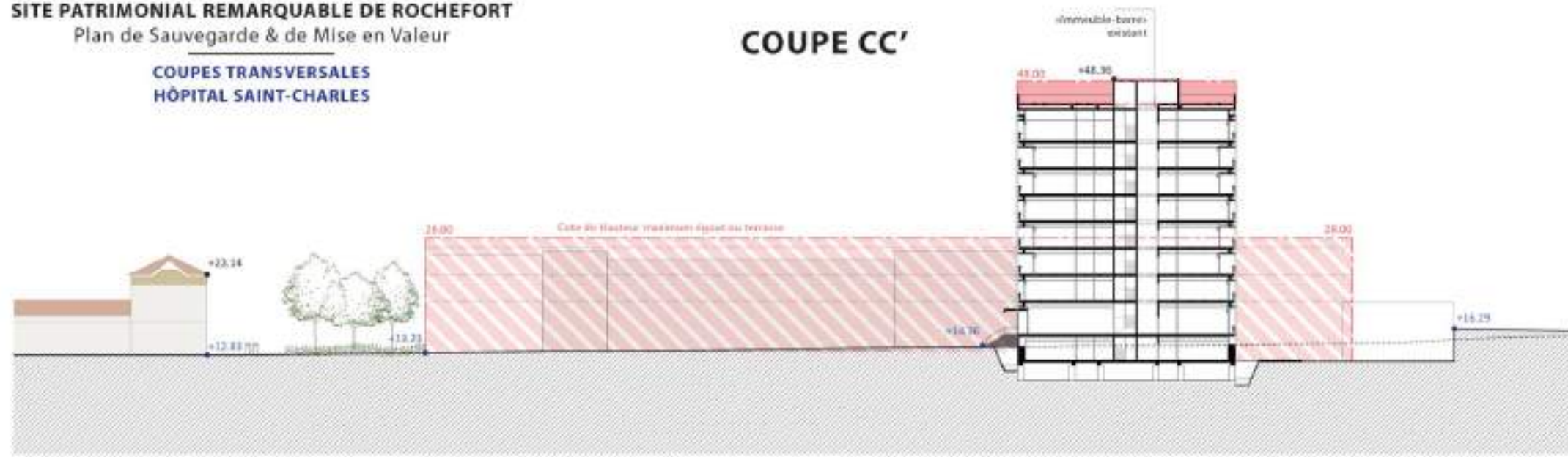
ORIENTATION n°5 :

Permettre la réhabilitation l'immeuble-barre des années 1970

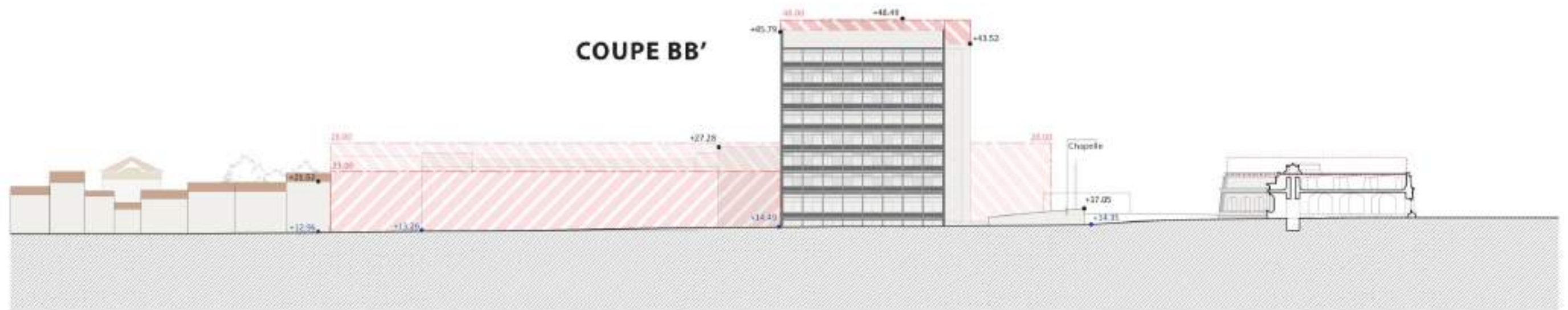
- **Développer un site participant et contribuant à l'animation de la promenade des remparts :**
La présente Orientation encourage à conserver et réhabiliter « la barre » dans toute sa hauteur et d'y ajouter, s'il le programme le justifie, un étage en retrait bénéficiant d'une vue panoramique sur la ville et ménageant un belvédère accessible au public. L'immeuble peut faire l'objet d'une réinterprétation architecturale, tout en conservant une sobriété de trames, de formes, de matériaux et de couleurs.

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE ROCHEFORT
 Plan de Sauvegarde & de Mise en Valeur
COUPES TRANSVERSALES
HÔPITAL SAINT-CHARLES

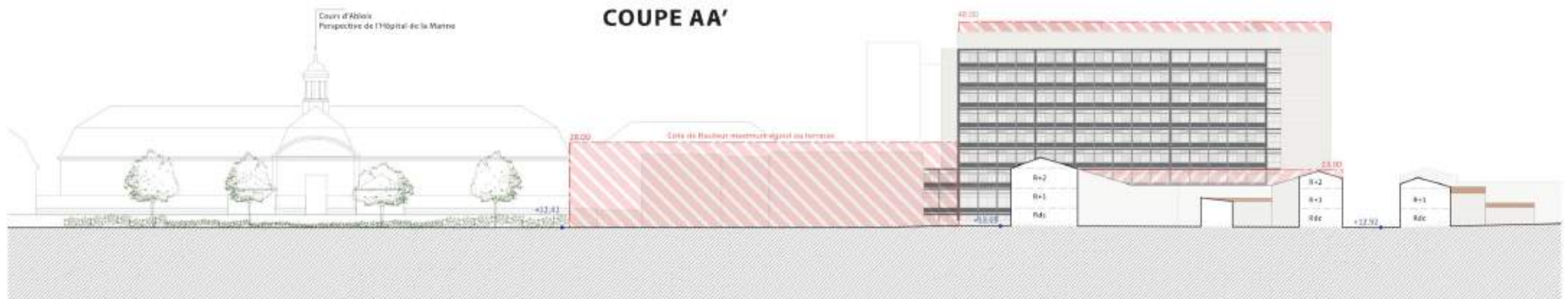
COUPE CC'



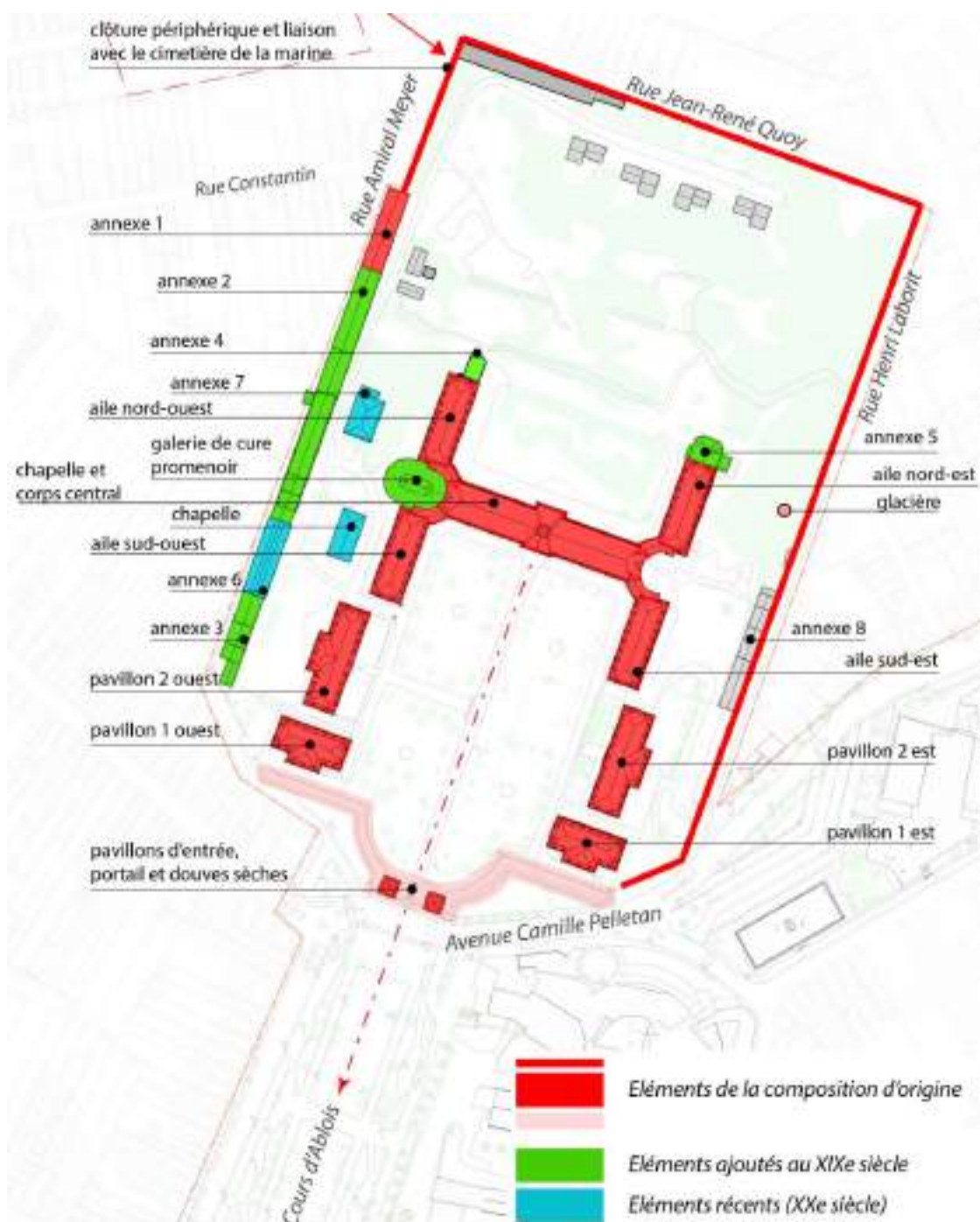
COUPE BB'



COUPE AA'



ANCIENNES CASERNES ET HOPITAUX OAP 10. HOPITAL DE LA MARINE



Rappel des caractéristiques du site et objectifs

Pour plus de détails, cf. Rapport de présentation + Recherches cartographiques spécifiques sur l'Hôpital de la Marine dans les annexes du Diagnostic patrimonial

Hôpital maritime de Rochefort, d'après une lithographie de C. Mercereau [détail] / s.d. Service Patrimoine de la Ville.



Grand projet de l'architecte Pierre Touffaire (de 1783 à 1788), l'Hôpital de la Marine est implanté au lieu-dit « La Butte » dans l'angle Nord-Ouest au-delà des fortifications de la ville. Il prend place sur une ancienne carrière de sable et un moulin, en réemployant la perspective d'un cours planté (cours d'Ablois) qui menait à une éphémère place « Louis XVI ». Le projet d'alors est régi par le nombre d'or, reposant sur une parfaite symétrie de l'ensemble. Une séquence d'entrée est amorcée dans la continuité du cours d'Ablois par deux pavillons et une grille, complétés d'une douve sèche. Ils cadrent la vue vers la chapelle en rotonde qui forme le point culminant de la composition. Initialement, un grand projet de caserne était prévu dans l'aboutissement de la perspective du cours d'Ablois, ainsi que des pavillons Nord-Ouest et Nord-Est qui n'ont pas été construits. A défaut de la construction de ces deux pavillons, le Nord de l'hôpital est occupé par des jardins.

Plusieurs projets d'extensions voient le jour au XIX^e siècle, prenant tout d'abord la forme de bâtiments le long des chemins Ouest et Est de l'enclos de l'Hôpital. A partir de 1858, chaque aile Nord du bâtiment principal est complétée d'une salle hexagonale servant de clinique médicale et de chirurgie puis de blocs opératoires. En 1860, l'extrémité ouest de la branche du bâtiment principal est complétée d'un promenoir couvert ayant ensuite servi de fumoir aux malades. Une chapelle est aménagée au milieu du XX^e siècle à l'intérieur du bâtiment (1879) de l'ancienne piscine du puits artésien, foré à partir de 1861.



L'hôpital est occupé jusqu'en 1983, puis partiellement démantelé et vendu. La majeure partie appartient aujourd'hui à un particulier. En dehors de deux pavillons occupés aujourd'hui par le musée de l'École de médecine (pavillon 1 Ouest) et par des logements (pavillon 2 Est), le site de l'Hôpital est clos et le reste du bâti est à l'abandon.

L'enclos de l'ancien Hôpital de la Marine est un site en attente de renouveau depuis plusieurs décennies. L'ensemble est en mauvais état, certaines parties relevant du péril. Sa position en bout de perspective du cours d'Ablois et à proximité de la gare lui confère une visibilité et une accessibilité exceptionnelles à laquelle doit répondre un programme structurant et en cohérence avec la dimension patrimoniale et historique du site.

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL :

- façades, toitures et quelques éléments intérieurs de l'Hôpital de la Marine protégés au titre des Monuments Historiques
- parties non inscrites Monuments Historiques + glacière et jardin avant, protégés au titre du PSMV

OBJECTIFS POUR TOUTES LES ANCIENNES CASERNES ET HOPITAUX :

Réactiver ces lieux en y développant des pôles d'équipements structurants

OBJECTIFS POUR CE SECTEUR :

- Reconquérir ce site majeur de la ville en mettant en valeur les qualités patrimoniales et paysagères de l'ensemble de la parcelle historique
- Valoriser les caractéristiques intrinsèques de la composition architecturale et paysagère : perspective monumentale, mise en scène et hiérarchie des volumes et séquences de mise en scène des espaces et de l'architecture
- Offrir un équipement structurant emblématique, tout en adaptant les programmes à la configuration des lieux
- Relier ce site à la ville par l'accès à ses abords et par la création de traversées piétonnes du site

Orientations particulières sur la Programmation

ORIENTATION n°1 :

Elaborer un projet d'ensemble

Ce secteur historique majeur ne peut pas évoluer sans une réflexion globale à l'échelle de la parcelle historique. Il est donc imposé de proposer un projet d'ensemble (ce qui n'exclut pas une réalisation par tranches).

ORIENTATION n°2 :

Planter un programme incluant un équipement structurant et adapter le programme aux qualités patrimoniales du site

Dans tous les cas, le nouveau programme doit :

- conserver le jardin Sud (en avant de l'Hôpital) en tant que jardin public,
- offrir un équipement structurant sur le bâtiment principal qui constituera un pôle majeur de l'activité touristique de Rochefort,
- combiner un ensemble de destinations pour garantir une mixité d'usages et garantir son accessibilité.

Orientations particulières sur la Composition urbaine et paysagère

Pour la partie graphique, se reporter au Plan réglementaire planche n°6 et le plan général des OAP.

Cet espace nécessite une requalification profonde prévoyant la réhabilitation des anciens bâtiments remarquables de l'Hôpital de la Marine de la fin du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle, qui peut être accompagnée, en fonction des nécessités du programme futur, d'un ensemble de nouvelles constructions à intégrer dans la composition de la parcelle historique.

Le Plan réglementaire offre une constructibilité limitée aux pourtours Nord de la parcelle, en conservant un vaste espace végétalisé sur l'emprise du jardin Nord. Toutefois, compte tenu de sa déclivité, cet espace peut recevoir une constructibilité « sous jardin » organisée sous forme de terrasses successives et autour d'une place centrale donnant sur la rue Jean-René Quoy.

L'impact de cette constructibilité « sous jardin » doit être particulièrement maîtrisé, grâce à un travail de composition rigoureuse et d'intégration prenant soin des volumétries et du traitement des espaces nouvellement générés. La qualité de l'architecture et de l'ensemble des détails constructifs sera une condition essentielle pour la réussite de l'intégration de ce projet. Pour cela, le projet de requalification doit être en accord avec les orientations suivantes :

ORIENTATION n°3 :

Mettre en valeur les qualités patrimoniales exceptionnelles du site

- **Préserver, restaurer et mettre en valeur les constructions emblématiques et structurantes du site à savoir :**
 - le bâtiment central de l'ancien Hôpital et ses pavillons d'entrée et latéraux (dont les façades et toitures sont protégées au titre des Monuments Historiques),
 - la glacière le long du mur Est, témoin des usages historiques du site,
 - les anciennes dépendances longeant le mur Ouest dont une partie d'origine et une autre a été reprise à la fin du XIX^e siècle...

...Chacun de ces éléments est décrit en détails dans les fiches-immeubles.
- **Dégager de tout obstacle visuel (construction ou boisement trop dense) le jardin en avant de l'édifice central :**

Cet espace doit retrouver son rôle de mise en scène de la séquence d'entrée dans l'axe de la rotonde et dialoguer avec le Cours d'Ablois à travers une composition paysagère symétrique et particulièrement soignée.

Cet espace doit ainsi conserver son statut de jardin historique, ce qui implique qu'aucune construction en surface ne peut être admise.

Cet espace doit enfin retrouver sa composition en parterres dessinés mais les plantations et compositions de ces parterres peuvent faire l'objet d'un traitement de jardin contemporain, si le tracé reste cohérent dans la mise en scène et la symétrie de composition face à l'Hôpital de la Marine.

ORIENTATION n°4 :

Développer un parti de (re)composition architecturale et urbaine, qui permette de rattacher le site à la ville en confortant son caractère historique

- **Poursuivre la composition initiale** de Pierre Toufaire qui, s'inscrivait elle-même dans la réutilisation d'un axe monumental de la place Louis XVI préexistante (*voir Documentation historique*). Les grands principes de cette composition peuvent ainsi être résumés :
 - **l'axe Nord-Sud** reliant le corps central de l'Hôpital à l'église dite « de la Vieille Paroisse » et se prolongeant sur les jardins au Nord,
 - **la symétrie de part et d'autre de cet axe,**
 - **la hiérarchie des constructions selon une composition pyramidale par étage.**
- **Recomposer symétrie et déclivité du terrain**, en créant des bandes constructibles sur le pourtour de l'îlot (conserver la lecture de l'enclos) ouvrant des façades sur les rues adjacentes et un étage des constructions « sous jardin » depuis la rue Jean-René Quoy jusqu'au pied de l'Hôpital de la Marine.
- **Traiter un parvis donnant sur la rue Jean-René Quoy** en tant qu'espace central de mise en scène permettant la lecture de la déclivité et de la symétrie depuis le Nord vers le corps central de l'Hôpital de la Marine.

Cette place doit être animée et constituer un appel à entrer dans le site, ainsi les façades à ouvrir sur cet espace doivent être traitées dans cet esprit et les programmes en rez-de-chaussée doivent être pensés avec cet objectif (cet espace ne peut pas être un simple accès à des garages).
- **Aux abords de l'Hôpital, aménager de manière équilibrée des espaces libres alternant dominante minérale et dominante végétale**, tout en conservant une large part à la végétalisation.

Les espaces à dominante minérale peuvent ainsi recevoir du stationnement si celui-ci est traité de manière discrète et non routière (en particulier pas de marquage au sol). Les espaces à dominante végétale doivent être quant à eux en pleine terre, à laisser libres de voiries, et traités en pelouse et/ou plantés.
- **Respecter la déclivité naturelle du terrain à l'Ouest, à proximité immédiate des annexes existantes.** Les niveaux de seuils et pieds de façades doivent être préservés. Une bande de recul de 15 mètres minimum devra être respectée vis-à-vis du plateau végétalisé à la cote 17.00 NGF.
- **Créer si nécessaire une bande de constructions offrant un développé de façade et un jeu de volumes sur le pourtour arrière de la parcelle (au Nord) dans une composition symétrique :**

Ces nouvelles constructions doivent autant que possible ouvrir façade sur les rues périphériques, en soignant le traitement des angles et des systèmes d'éclairage depuis le cœur d'îlot (évite autant que possible l'effet « cour anglaise »). Le projet doit composer dans un souci de symétrie à l'échelle de la parcelle selon l'axe central défini par la rotonde. Au Sud-ouest, les constructions s'inscriront en continuité des annexes préexistantes.

Dans cet esprit, il est donc possible de proposer un point fort d'architecture aux deux angles Nord de la parcelle et en encadrement de l'accès au milieu de la rue Jean-René Quoy. Ces éléments d'angle doivent être traités qualitativement tout en restant dans une cohérence d'échelle et de composition avec l'ensemble (notamment le principe de symétrie), ce qui implique une continuité de matériaux, des volumétries simples (toiture en terrasse ou pavillon) et un souci de détail et de la composition de façades (rapport plein/vides à équilibrer).

ORIENTATION n°5 :

Si le programme l'exige, utiliser la constructibilité « sous jardin » au Nord en qualifiant la surface de toiture par une espace à dominante végétale

- **Conserver la lecture de la déclivité du terrain et le traitement de jardin en surface pour offrir un espace de mise en valeur au bâtiment de l'Hôpital de la Marine** (dont la cote de référence du pied de façade de la rotonde est à 17.11 NGF) :
 - deux plateaux traités en jardins contemporains : le premier à la cote 17.00 NGF entre les deux ailes Nord, le second à la cote 14.00 NGF,
 - et une placette qui viendrait élargir vers le Sud la rue Jean-René Quoy, pour créer une accroche urbaine et un accès depuis cette rue,
 - ...ces différents espaces devant être reliés de façon monumentale, par une mise en scène des éléments de liaison (pentes, rampes et/ou escaliers).

Les façades dégagées par la déclinaison des plateaux/terrasses doivent présenter une continuité de traitement soit dans une recherche de transparence, soit dans une recherche d'équilibre entre plein et vide qui laisse la compréhension du dénivelé. Le traitement des points de façades (acrotères ou casquettes) doit faire l'objet d'un soin particulier, intégrant une réflexion sur la gestion des eaux pluviales qui ne doit pas apparaître comme un élément rapporté.

- **Traiter les plateaux / terrasses des constructions du jardin Nord en espaces à dominante végétale composés**, pour les qualifier au mieux, **aucune émergence ne peut être admise** à moins que le projet ne permette de l'intégrer dans un élément qui participe à la composition (escalier par exemple).

Une attention toute particulière doit donc être apportée sur les contraintes techniques des constructions à enterrer car les machineries, extractions et tuyauterie ne peuvent venir coloniser ces espaces destinés à être accessibles et particulièrement qualitatifs.

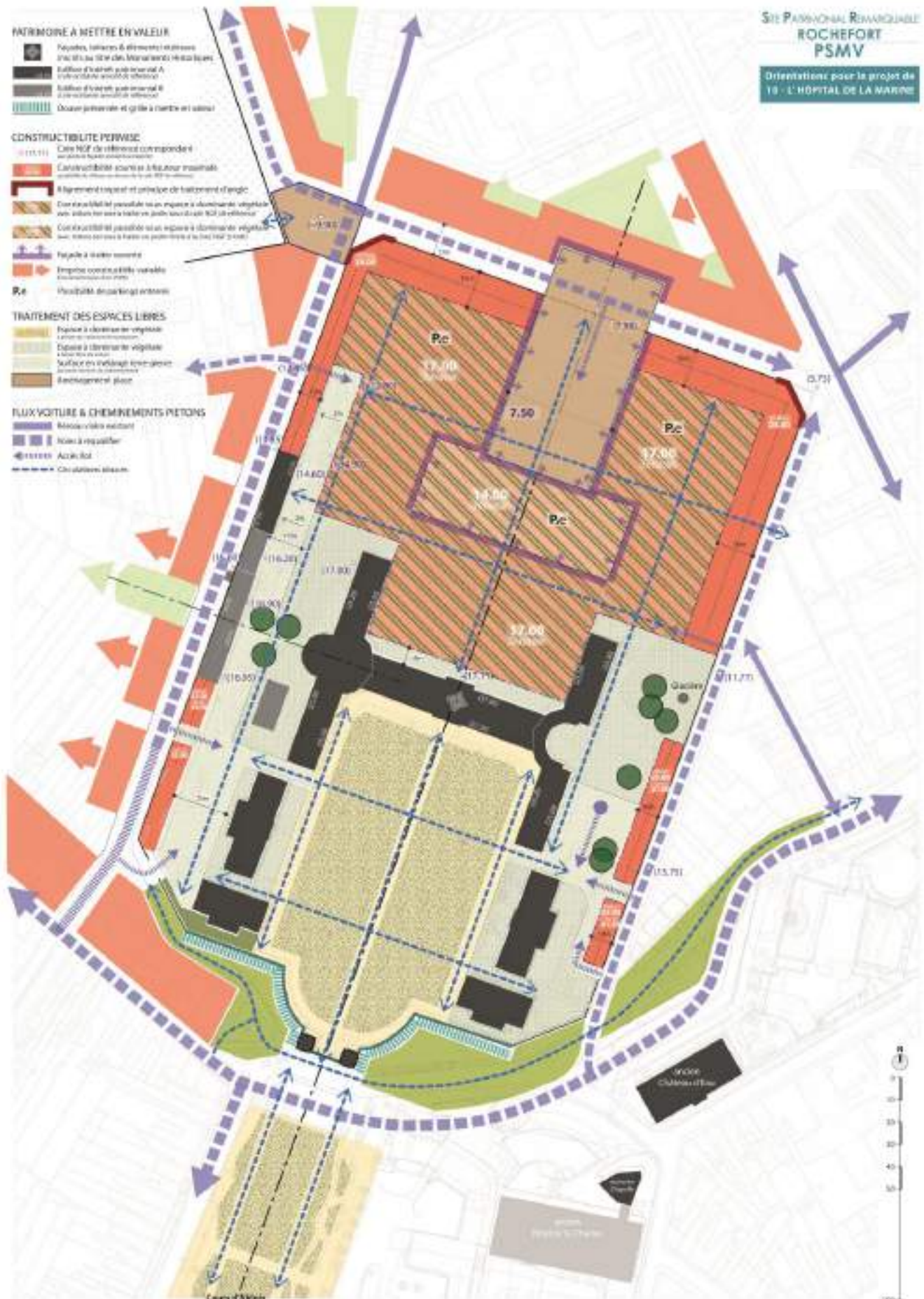
Orientations particulières sur le Fonctionnement urbain et cheminements

ORIENTATION n°6 :

Désenclaver le site pour le rattacher aux parcours de la ville

- **Rendre possible des traversées piétonnes d'Ouest en Est du site**, l'une face à la rue Constantin pour rejoindre la rue Henri Laborit, l'autre qui pourrait traverser le site dans l'axe des interstices entre l'édifice central et ses pavillons latéraux, dont un document historique les figure par un porche (*voir Documentation historique*) ;
- **Travailler les accès du site par un traitement urbain et paysager qualitatifs** : au Sud (face à la grille d'entrée) en lien avec le cours d'Ablois, à l'angle Sud-est au pied du réservoir d'eau, à l'angle Nord-est, en lien avec l'avenue Thomas Wilson qui mène à la gare, à l'angle Sud-ouest en lien avec le cimetière historiquement lié à l'Hôpital de la Marine, au Sud-ouest par la création d'un débouché de la rue Meyer sur la rue Pasteur.

Ces espaces doivent faire l'objet d'un aménagement d'espace public de grande qualité (matériau noble : pierre, pavés ou dalles) où l'aspect routier est minimisé autant que possible, dans une recherche de mise en valeur des abords. Si l'espace et la composition urbaine permet des plantations, il s'agit de privilégier un bel arbre isolé ou un alignement composé de type mail qui souligne la composition.



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE ROCHEFORT
 Plan de Sauvegarde & de Mise en Valeur

COUPES TRANSVERSALES
HÔPITAL DE LA MARINE

